# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 83 rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 3 AVRIL 1839.


**POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,**
## HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

Ont été élus directeurs de la Compagnie du Théâtre d'Orléans.
MM. P. DAVIS, MM. F. LEBREAU,
C. MASSIEU, G. LEGENDRE,
ED. FORSTALL, F. PESCHIER.

### ON DONNE TROP D'IMPORTANCE AU NUMERAIRE.

Chaque jour on s'aperçoit davantage de l'importance exagérée qu'on donne au numéraire: et comme l'erreur dans laquelle on tombe à cet égard est nuisible au crédit, et qu'elle tend à jeter un faux jour sur les questions industrielles, nous croyons devoir dans l'intérêt de la communauté, reproduire les doctrines des économistes les plus avancés sur cette matière.

Le numéraire n'est qu'un moyen d'échange ou, si l'on veut, une *mesure de valeur*. Le numéraire (ou tout autre moyen semblable) n'est donc nécessaire que dans la proportion des échanges à opérer. Hors de là il n'est qu'une denrée ayant sa valeur comme toutes les autres denrées: ni plus ni moins.

Posséder un immeuble de cent mille piastres, ou posséder cent mille piastres en numéraire, c'est absolument la même chose.

Le numéraire forme toujours la plus petite fraction de la fortune des particuliers comme de celle des Etats. Ainsi un planteur, ayant un immeuble de cent mille piastres, n'a besoin de numéraire (ou de tout autre moyen d'échange) que pour quelques transactions journalières sans importance; de même un négociant, ayant pour cent mille piastres de produits, n'a besoin de moyens d'échange que pour une somme relativement très faible.

Et celui qui, d'après des idées fausses de la matière, garderait toujours une forte partie de sa fortune en moyens d'échange, en numéraire par exemple, diminuerait d'autant ses revenus sans compensation aucune. Car ce n'est pas l'argent en caisse qui produit; pour le faire produire il faut l'employer en terres, en denrées, &c.

Le numéraire vaut donc comme moyen d'échange et comme denrée. Comme moyen d'échange, son utilité est limitée dans la proportion de son emploi; comme denrée, il subit les lois générales du commerce et vaut suivant qu'il est recherché.

Le numéraire est particulièrement recherché comme moyen d'échange, parce que sa valeur intrinsèque est presque toujours égale à sa valeur nominale. Cependant il a le désavantage d'être peu commode à porter, à cause de son poids et du volume qu'il occupe. Beaucoup d'économistes anglais et américains donnent la préférence au papier de Banque sur les métaux précieux, pour servir de moyens d'échange; et il faut convenir que le papier vaut mieux, en effet, pourvu qu'il provienne d'une banque bien administrée: mais il faut avoir à cet égard une parfaite garantie.

Revenons à notre sujet. Un particulier qui a donné une somme quelconque en numéraire pour acheter un immeuble ou des denrées de *valeur égale* ne s'est point appauvri: loin de là; car la réalisation de ces objets doit toujours être possible même avec bénéfice, si l'achat a été bien fait.

Ainsi payer ses achats en numéraire, ou les payer en d'autres denrées, c'est une seule et même chose: c'est toujours une valeur donnée, pour obtenir une autre valeur de nature différente.

Et comme ce qui est vrai à l'égard des particuliers, l'est aussi à l'égard des nations, (puisque le capital d'une nation se compose de la somme de tous les capitaux des individus qui en font partie,) il s'ensuit que la nation qui donne du numéraire, en paiement de denrées quelconques ne s'appauvrit point. En effet, comment pourrait on s'appauvrir en ne donnant que l'équivalent de ce qu'on reçoit.

Un négociant qui envoie dix mille piastres en espèces à la Havane pour y acheter du café par exemple, ne s'appauvrit point pour cela; car il reçoit en café l'équivalent de ses piastres, plus un bénéfice si l'opération est bien faite.

Un planteur qui achète une machine pour l'usage de sa plantation s'appauvrit-il du montant de son achat? Nullement; car si l'achat a été fait avec intelligence, il doit trouver dans la chose achetée, un avantage supérieur à sa valeur, pour l'emploi auquel il la destine.

Maintenant la nature du paiement ne saurait rien changer à l'affaire. Que la valeur de la machine ait été donnée en numéraire, ou de toute autre manière cela ne fait absolument rien; car le planteur n'a pu se procurer des espèces sans donner l'équivalent en denrées; et c'est, en définitive, avec ces denrées qu'il a payé sa machine.

On pourrait multiplier les exemples à l'infini et prouver que, dans tous les cas possibles, il est indifférent de payer en espèces, ou autrement: parce que c'est toujours une contrevaleur, ni plus ni moins.

Mais cependant, dira-t-on, il faut qu'une nation ait beaucoup d'espèces pour être prospère. Nullement. Il y a en France trois milliards de numéraire, soit environ cent vingt millions de livres sterling; tandis que l'Angleterre ne possède pas plus de tiers de cette somme (£40,000,000.) Cependant l'industrie de l'Angleterre est bien autrement développée que celle de la France, et son commerce est bien autrement important. Nous n'avons pas, aux Etats-Unis, plus de soixante à quatre-vingt millions de piastres, soit douze à 16 millions de livres sterling: c'est neuf à dix fois moins que la France, et pourtant nous faisons à peu près autant d'affaires qu'elle et notre prospérité marche bien autrement vite.

Il faut donc toujours en venir à ce principe que: celui-là qui fait le plus, avec le moins de moyens, mérite la palme. (*La suite au numéro prochain.*)

### MEXIQUE.

Le public attend avec anxiété des nouvelles du Mexique: trop de personnes sont intéressées à connaître la décision du gouvernement Mexicain pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Comme on le pense bien, chacun fait un thème de conjectures et conclut à la paix ou à la guerre suivant ses intérêts, ses caprices, ou la tournure de ses idées.

Des journaux reçus de Mexico ne vont que jusqu'au 17, époque à laquelle il n'y avait rien de décidé.

Cependant ces journaux disent qu'il y a eu des réjouissances publiques à Mexico à la nouvelle de la signature du traité de paix; et ce fait serait assez significatif en lui même pour nous faire croire à la ratification, si nous voulions hasarder nous aussi, nos conjectures. Mais nous ne croyons pas de notre devoir de le faire: le public connaît les faits, et l'on peut en reposer sur lui du soin de les commenter.

### MAINE.

La résolution autorisant le gouverneur Fairfield à retirer ses troupes aussitôt qu'il sera convaincu que Sir John Harvey aura abandonné l'idée d'occuper le territoire contesté avec une force militaire, a été adoptée par le Sénat du Maine par un vote de 16 contre 1.

C'est Mardi soir que cette résolution a été discutée à la chambre. D'autres résolutions en forme de *Substitut* y ont été ajoutées. Elles confirment les droits du Maine à la juridiction exclusive du territoire contesté; mais elles permettent une suspension momentanée de cette juridiction sur la partie du territoire contesté qui est actuellement occupée par les troupes Anglaises. Elles autorisent en outre, le gouverneur à retirer ses troupes, quand il pensera qu'elles ne seront plus nécessaires pour protéger nos forces civiles sur le territoire.

Deux autres résolutions ont également été adoptées par la chambre à une majorité de 165 voix contre 1. Elles contiennent que l'état du Maine ne doit pas consentir à une ligne conventionnelle, et qu'en cas de refus de la part du gouvernement Anglais, de consentir à la nomination d'une commission mixte chargée de fixer une ligne de démarcation telle qu'elle a été désignée par le traité de 1783, il sera du devoir du gouvernement général d'exercer une juridiction exclusive sur le territoire contesté en entier, et de le maintenir.

Le Sénat s'est refusé à rejeter la résolution primitive qu'il a adoptée et dont nous avons donné plus haut le contenu.

A nos dernières dates on ignorait encore les résultats de la divergence d'opinion qui existait entre les deux chambres.

(*Communiqué.*)
### L'AMIRAL BAUDIN.

Un traité vient enfin d'être conclu entre la France et le Mexique. Sans en connaître positivement les conditions, on ne peut douter qu'il ne soit favorable aux intérêts de la France. Maintenant ce traité sera-t-il ratifié? c'est ce que nous saurons bientôt; mais, quoiqu'il arrive, l'amiral Baudin en mérite pas moins d'éloges comme diplomate, comme militaire et comme homme privé? Chargé d'une haute mission de son gouvernement il a cherché, jusqu'au dernier moment, à éviter la guerre, toujours nuisible aux peuples, et son ultimatum atteste sa modération. Malgré la loyauté qu'il montre dans cette première lutte de notes diplomatiques, il se trouve obligé de recourir aux moyens de rigueur qu'il voulait éviter et quoiqu'il n'emploie qu'une faible partie des forces à sa disposition, moins de 4 heures lui suffisent pour prouver aux mexicains ce qu'il sait faire avec du canon. La place du fort St Juan d'Ulloa est immédiatement rendue d'un acte d'humanité; son premier soin est d'envoyer à terre tous les chirurgiens de son escadre pour soigner les blessés de l'ennemi. Napoléon aussi soignait son ennemi vaincu.

Après avoir accordé aux vaincus une capitulation généreuse, l'amiral Baudin s'occupe immédiatement des intérêts du commerce et à l'instant même le port de Vera-Cruz est ouvert *à toutes les nations*. Mais bientôt, il se voit obligé de déposer la plume du diplomate pour reprendre l'épée du général. Cependant malgré l'indignation qu'il dût éprouver, il veut encore épargner ce malheureux peuple qu'il considère comme innocent du manque de foi du gouvernement. Il n'a qu'un mot à dire, qu'un signal à donner pour faire bombarder et réduire en cendres la ville de Vera-Cruz; mais ce moyen extrême répugne trop à son cœur d'honnête homme, il préfère s'exposer lui-même pour mettre la place hors d'état de lui nuire davantage. Il débarque donc à la tête de quelques braves, et quelques heures suffisent encore pour prouver à l'imprudent Santa-Anna, ce héros du Texas, et à ses compagnons combien ce diplomate hier, soldat aujourd'hui, sait faire respecter son pavillon et la foi des traités. Ce chef outragé est horriblement mutilé, les forts de la ville sont entièrement désarmés, la ville est épargnée, il n'y a pas jusqu'aux temples religieux qui ne soient scrupuleusement respectés malgré leur utile transformation en casernes, car de chaque église on a fait un arsenal.

Dans cette petite escarmouche il fait plusieurs prisonniers: mais toujours magnanime, l'amiral Baudin les renvoie tous, excepté le général Arista, auquel il rend tous les honneurs dûs à son grade; tandis que dans l'intérieur les Mexicains exercent leur brutale vengeance sur de malheureux Français sans défense.

Tranquille désormais sur les tentatives inutiles de ses ennemis, l'Amiral voyait avec peine la misère publique de ce peuple trop confiant et ce qu'avait à souffrir le commerce, des mesures rigoureuses que les circonstances l'avaient forcé de prendre. Il propose donc au gouvernement Mexicain de rendre au moins le port de Vera-Cruz *neutre* jusqu'à la conclusion des différends avec la France: cette offre fut rejetée!.... Ce Mexique trompé par le gouvernement Mexicain par un premier refus de ratification, l'Amiral ouvre les portes du Mexique de suite après la signature des articles sans en attendre la ratification; tant il désire favoriser le Commerce! Car l'il aussi fut négociant.

Il méritait bien la confiance de son Roi, celui qui est si bien allier soit devoirs rigoureux de sa haute mission, la sollicitude d'un père pour ses malheureux compatriotes expulsés, une bienveillance chevaleresque pour ses ennemis et une noble protection au commerce de toutes les nations! Il a bien mérité de sa patrie et de l'humanité, et assurément les hommes de bonne foi quelle que soit leur nation et leur opinion politique diront: "l'Amiral Baudin dans l'expédition du Mexique fut brave militaire, bon négociateur, et mais de plus *brave homme*." C'est de ce beau titre aussi que les Mexicains consciencieux salueront son nom, s'ils viennent jamais à être désabusés et à voir les choses sous leur vrai point de vue.

Quel plus beau choix pouvait faire Louis-Philippe, qu'un pareil chef pour montrer à son fils le chemin de la gloire!

Ce jeune prince de Joinville, qui a si bien justifié les espérances de ses amis, dira un jour avec orgueil, ainsi que les jeunes camarades avec lesquels il a rivalisé de courage: "Moi aussi j'ai fait une campagne sous l'Amiral Baudin."

Jeune encore, l'officier Baudin fut distingué par Napoléon. Un pareil homme dut abandonner tout emploi en 1814, même dans la marine; mais il dût saluer aussi avec bonheur la réapparition de son vieux drapeau, et contribuer de tout son pouvoir aux trois journées de Juillet. La noble éloquence qu'il porta, prouve assez que l'expédition du Mexique ne fut pas son coup d'essai. Comme militaire et diplomate, sa patrie et ses compatriotes sauront l'apprécier et le récompenser; mais comme homme généreux, comme protecteur du commerce, comme *brave homme enfin*, n'est-ce pas au commerce lui-même que revient de droit, l'honneur, de lui donner un témoignage de reconnaissance.

Entre les diverses nations qui commercent avec le Mexique, la nation américaine est sans contredit celle qui a le plus à souffrir du blocus et de tous les ports des Etats Unis, c'est incontestablement celui de la Nlle.-Orléans qui est le plus intéressé au rétablissement des relations avec le Mexique. A qui donc revient le droit d'offrir la première palme du brave Amiral Baudin, si ce n'est à nous, habitants de la Nlle. Orléans, qui avons été presque témoins de sa belle conduite et qui en avons les premiers profité. La noble nation américaine qui a fraternisé si sincèrement avec la nation française dans la réception hospitalière des officiers du Météore ici, et de ceux du Véloce à Baltimore et à New-York, resterait-elle en arrière quand il s'agit du brave amiral Baudin! Privés de sa présence nous ne pourrons lui faire le même accueil qu'à ses compagnons d'armes; mais est-ce une raison pour oublier sa belle conduite et la noble protection qu'il a accordée au commerce?

Je propose donc, monsieur le rédacteur, que le commerce de la ville de la Nlle. Orléans offre une *Epée d'honneur* au brave amiral Baudin comme approbation de sa noble conduite au Mexique envers le commerce en général.

Dans ce but il serait nommé un comité composé de six membres pris parmi les habitans de cette ville sans acception de nationalité. Ce comité délibérerait sur cette proposition et sur les moyens de l'amener à exécution.

Afin de prouver hautement que ce n'est point une coterie, mais bien la ville entière qui participerait à cette manifestation de son estime, la souscription ne pourrait excéder une faible somme, déterminée par le comité.

Je proposerais de choisir pour membres du premier comité
MM. C. GENOIS, maire de la ville,
Le général Wm. DEBUYS,
P. SOULE, avocat,
MAGER, négociant,
S. J. PETERS, do
J. W. ZACHARIE, do

Lesquels pourraient s'adjoindre d'autres personnes pour former un comité définitif.

Je ne suis, M. le rédacteur, ni le prôneur ni le flatteur de l'amiral Baudin, mais je suis admirateur de tout ce que me parait grand et généreux dans la conduite d'un homme quelle que soit sa position.

Je crois devoir vous dire que je donne les noms de ces six personnes à leur insu. Je les ai désignées comme honorables sans chercher à avoir leur assentiment.

Je vous soumets ces réflexions, M. le rédacteur, si vous les jugez dignes de prendre place dans vos colonnes, je m'estimerai heureux d'avoir pu contribuer pour quelque chose à une mesure que je considère comme également louable pour l'amiral et pour la ville de la Nelle. Orléans. * * *

Des froids rigoureux se sont fait sentir à Indianapolis (Indiana) à la suite desquels il est tombé jusqu'à un pied de neige. C'est la première fois que cela arrive cette saison, et depuis sept ans il n'était pas tombé de neige.

[*Public Ledger Philadelphia.*]

### VARIETES.

#### LA MESSE EN MUSIQUE.

La solennité religieuse de Dimanche passé laissera dans le cœur de ceux qui ont pu y assister un souvenir ineffaçable. Jamais, pour notre part, nous n'avons éprouvé une émotion aussi sincère qu'à la messe de Pâques. C'est que la musique est la seule traduction fidèle des sentiments divins, dont le cœur possède l'intelligence, mais dont l'expression exacte manque encore aux langues humaines. La musique religieuse surtout, est selon nous, la plus puissante de toutes les musiques; lorsque l'orgue, fait circuler en flots d'harmonie, ses notes puissantes, sous les voûtes d'une Eglise; lorsque sa voix majestueuse, se marie, comme une voix venue d'en haut, aux chants d'amour des fils des hommes, il n'y a plus d'incrédules alors. Cette pauvre raison humaine, si fière quelque si infécondé se tait, écrasée par une force dominatrice plus puissante que toute la philosophie des sages de la terre. Les fronts les plus orgueilleux se courbent et s'humilient, et les lèvres les plus habituées au blasphème, murmurent tous bas une prière oubliée depuis long temps, et qui revient soudain à la mémoire.

Il serait bon de multiplier ces douces solennités qui ravivent le cœur et le retrempent dans la foi. Elles consolent et élèvent en même temps. On en sort toujours et meilleur et plus heureux. Aussi, nous pensons que la Nlle-Orléans doit aux dames une vive reconnaissance pour tout le zèle et l'ardeur qu'elles ont apportés dans cette fête. A elles en revient l'honneur, car ce sont elles qui en ont assuré le succès; car sans elles on n'eut probablement rencontré que tiédeur ou indifférence.

C'est d'ailleurs un spectacle bien touchant que de voir de jeunes femmes, qui jusques là ont caché leur talent dans le doux obscurité du foyer, le révéler tout à coup, mûes, non par un sentiment d'amour-propre, mais par le double sentiment de la religion et de la charité. L'art ainsi moralisé ne manque jamais d'avoir une puissance civilisatrice sur les masses. C'est ce qui est arrivé dimanche dernier. L'admiration et le respect dont on entourait les jeunes et pieuses cantatrices, ont tourné au profit de la foi qui les animait.

La messe de M. Prévost, est l'œuvre d'un talent consciencieux, et bien digne du grand prix de l'institut, qu'elle a valu à son auteur. Au point de vue de l'art, elle n'est point irréprochable sans doute. Elle laisse un peu à désirer sous le rapport de la mélodie, qui parfois se traîne sur des phrases connues et sans effet. Le *Kirie*, par exemple, offre peu d'intérêt dans le chant et dans le style. En revanche, le Gloria, qui est sans contredit le meilleur morceau de la messe, est d'un style très convenable, et le *miserere nobis* est d'une élégance d'accompagnement et d'une suavité de chant tout à fait remarquables. *Le Credo* est un morceau bien coupé et il renferme de très beaux effets de masse. Le reste de l'ouvrage n'offre rien de très saillant, mais en somme, et à part quelques tournures de phrases et quelques effets d'orchestre, beaucoup trop profanes pour être placés convenablement dans une messe, il fait honneur à l'auteur et assigne une place distinguée à M. Prévost parmi les jeunes compositeurs.

#### SOIREE DE MADAME GUIRAUD.

La soirée de Madame Guiraud ne sera point oubliée de longtemps par les spectateurs, malheureusement trop rares, qui ont eu le bon esprit de venir entendre, lundi dernier, cette admirable artiste. Son talent ne le cède qu'à sa modestie. Pour notre part nous comprenons mal la tiédeur des habitans de la Nouvelle Orléans, en cette occasion. Ici l'indifférence devient une faute.

Madame Guiraud était assez fortement indisposée et cependant elle a joué ses trois morceaux avec une vigueur et une précision vraiment rares. Certes, ce n'est point tomber dans l'exagération que de dire, que Madame Guiraud occuperait un rang distingué parmi les *pianistes* les plus célèbres de l'Europe.

Le concert a été fort bien exécuté. MM. Kroll, Cioffi et Miaulan, ont eu, à juste titre, une part égale dans l'admiration et les applaudissemens des spectateurs. Le nom de M. Vallières était sur l'affiche, mais nous avons été privés du plaisir de l'entendre. Une malencontreuse répétition du théâtre, dont MM. les directeurs n'ont pu ou n'ont pas voulu le dispenser en a été la cause. La partie vocale du concert avait été confiée à MM. Santini et Varney.

M. Santini possède une très belle voix et sait s'en servir avec habileté. Il a produit un grand effet. Quant à M. Varney, que nous connaissons comme professeur de chant, il ne nous avait point encore donné l'occasion de l'entendre en public. Nous devons dire, de concert avec tous, que l'epreuve lui a été entièrement favorable. Il possède une voix de ténor, très franche et très étendue. Il paraissait très intimidé et ses moyens devaient être nécessairement un peu paralysés, toute fois il a fait preuve de beaucoup d'âme et de goût. Nous engageons donc sincèrement M. Varney à se faire entendre plus souvent. Le public et lui même ne pourront qu'y gagner.

#### LES MARTYRS DE LA LOUISIANE.
TRAGEDIE EN CINQ ACTES, PAR M. LUSSAN.

Nous avons eu le plaisir d'assister, il y a quelques jours, à la lecture de la tragédie de M. Lussan. *Les Martyrs de la Louisiane*, que le public littéraire de la Louisiane attendait impatiemment. Nous remettons à un moment plus opportun, une critique détaillée de cette pièce, mais nous pouvons assurer dès aujourd'hui que c'est une œuvre vraiment remarquable sous le double rapport de l'art et de la nationalité.

M. Lussan s'adresse à des souvenirs tout palpitants encore et dont on garde précieusement la mémoire. Chaque scène de sa pièce évoque des noms connus, et remet devant les yeux les spectres du passé, mais vivants, mais pleins de force, et revêtus du manteau de pourpre de la poésie. Nous savons pertinemment que M. Lussan a déjà trouvé un grand nombre de souscripteurs. Tous ceux qui aiment les beaux vers et la patrie, doivent s'empresser de souscrire pour leur part. Agir autrement serait un crime de lèse goût et de lèse patriotisme. H. B.

#### LE BAL MASQUE.

Un médecin d'une de nos principales villes du midi, M. F...., appelé à Paris, il y a quelques mois, par les embarras d'une succession assez considérable, devait, ses affaires toutes terminées, repartir à l'époque du premier de l'an; cédant toutefois aux instances de sa femme, jeune, charmante et dont, malgré une union qui remonte déjà à près de cinq années, il se montre encore épris comme au premier jour, il se décida à rester encore dans la capitale pendant la durée du carnaval, et, une fois cette résolution prise, en galant mari, débarrassé désormais des soucis d'affaire, il conduisait chaque soir Mme. F.... dans le monde, aux bals, aux spectacles et aux concerts.

M. F.... avait de nombreux adorateurs; mais son mari, rassuré par sa conduite jusque là à l'abri même du soupçon, n'en concevait nul ombrage, et plaisantait même assez d'ordinaire les soupirans transis qui lui semblaient compléter contre son repos. Depuis quelques jours cependant les assiduités constantes d'un jeune associé d'agent de change, dont, après des relations antérieures d'affaires, il avait fait rencontre à l'Opéra, et qu'il avait présenté à sa femme, commençaient à lui mettre martel en tête, et la *Physiologie du Mariage* de Balzac lui tombant d'aventure entre les mains, lorsque son cerveau commençait à germer un premier soupçon, il ne tarda pas à se persuader qu'un danger réel et imminent le menaçait.

C'est au milieu du trouble et de l'angoisse où le jetaient ces premiers symptômes d'infortune conjugale et de jalousie, qu'un domestique dévoué, qu'il avait amené avec lui du fonds de sa province, vint lui apprendre dimanche matin que sa femme projetait de l'absence qu'il devait faire le soir même pour aller faire un ami, à Versailles, à un bal de noce où madame, se prétendant souffrante, avait refusé d'assister, avait accepté un rendez-vous au bal costumé de la Renaissance, où devait s'y rendre à minuit, enveloppée d'un domino de satin noir, et portant une branche de myosotis au côté.

M. F.... profita de l'avis, on le pense bien. Après avoir sévèrement gourmandé son domestique, il feignit de partir, revint sur ses pas, et dès premiers, affublé d'un costume de louage, il se posta dans une avant-scène du bal Ventadour, attendant, le cœur gonflé de terreur, son infidèle et son heureux partner.

Il les vit bientôt tous deux élégans, tous deux tendres, tous deux pleins d'accord. On peut supposer ce que souffrit M. F.... Enfin, après de longs entretiens, des promenades dans les recoins les plus solitaires et même quelques galops où la trop légère épouse semblait apporter un abandon inconnu de son pauvre époux, l'heureux couple se disposa à se retirer. Le jour naissant chassait la foule et faisait pâlir l'éclat des bougies, masques et curieux se précipitaient vers les portes. M. F.... suivant pas à pas sa femme, avait résolu, une fois dehors, de l'arracher au bras de son séducteur. Déjà il approchait du péristyle, lorsqu'une avalanche de masques joyeux vint, en poussant un bruyant hourra, le séparer de ceux qu'il suivait; mais, prompt à se dégager, il fut en un moment dans la rue, et après quelques recherches assez difficiles, il parvint à rejoindre, sur la place où stationnent les voitures, le domino noir à la branche de myosotis et son cavalier.

Déjà la portière de la citadine était ouverte, déjà le masque posait son petit soulier de satin sur le marche pied, lorsque M. F...., se précipitant entre la voiture et la jeune femme l'interpelle du nom de traîtresse, de malheureuse, et, joignant le geste à l'épithète, la pousse violemment. Alors le cavalier du bal intervient, M. F...., vigoureusement saisi au collet, s'écrie: "C'est ma femme! je suis trompé!" La dame, tout en larmes, ôte son masque pour toute réponse. Qu'on juge du désappointement et de la terreur de M. F...., la dame qu'il venait d'insulter brutalement lui est totalement inconnue, et le cavalier qui l'accompagne est M...., un des honorables députés d'un de nos départemens de l'Ouest.

Cette scène, qu'il fallait forcément abréger, car déjà la foule, amie du scandale, se rassemblait, se termina par un échange de noms et d'adresses, qui sans doute, grâce à de loyales explications, n'aura pas eu de plus sérieuses conséquences.

Au moment où ce conflit assez bouffon se passait à l'angle gauche du théâtre, un évènement tragique glaçait d'effroi la troupe de masques qui venait de s'échapper joyeusement dans la rue qui fait vis-à-vis à la façade.

Du quatrième étage de la maison rue Ventadour, portant le No. 8, une jeune fille venait de se précipiter sur le pavé, où son cadavre gisait palpitant, défiguré et couvert encore du frais costume qu'on avait remarqué sur elle durant la nuit même de ce bal. Voici sur la cause de cette tragique résolution ce qu'il nous a été possible de recueillir:

Clotilde V...., fille d'un ancien militaire décoré, avait été élevée à la maison royale de Saint-Denis; mais le peu de ressources de son père l'avait obligée, son éducation terminée, de la placer en apprentissage dans un atelier de lingerie. Clotilde, âgée de dix-huit ans environ, n'avait pas retardé à être l'objet de l'attention de la recherche d'un jeune clerc de notaire, dont elle n'avait pas eu la force de repousser les séductions.

Depuis deux ans une intimité coupable s'était établie entre eux, lorsqu'il, il y a un mois environ, Clotilde découvrit qu'elle avait une rivale. Elle renferma en elle-même sa douleur, résolue à tout mettre en œuvre pour connaître celle qui lui enlevait la tendresse de son amant, et résignée, s'il lui fallait soutenir une lutte inégale avec une personne plus belle qu'elle ou mieux aimée, à assurer le repos de celui-ci en finissant elle même avec la vie. Dimanche, assurée que son amant devait conduire sa nouvelle conquête à la Renaissance, la pauvre fille qui, depuis le commencement du carnaval, avait épuisé ses petites économies en coquetteries dont son infidèle était l'objet, vendit ses derniers bijoux pour se procurer un costume qu'il ne lui connût pas, et à l'aide duquel elle pût l'épier. Elle le vit au bal, et ce fut le cœur brisé qu'elle découvrit que celle qui lui était préférée était une dame élégante, belle, riche et recherchée, à qui elle, pauvre malheureuse grisette, ne pouvait prétendre disputer un cœur désormais blasé. Elle voulut cependant tenter une dernière épreuve, et saisissant un moment où la belle dame répondait aux galans propos d'un masque étranger: "Te voilà donc en bonne fortune, dit-elle en déguisant sa voix à son amant; et la pauvre Clotilde qui t'aime tant, que fait elle, où l'as-tu laissée?—Je m'en occupe bien d'elle, répondit le jeune homme inconsidérément; mon Dieu! j'en voudrais être débarrassé; dis-lui, si tu la connais, que son amour m'obsède." La pauvre Clotilde se retira, car elle sentait ses genoux fléchir, et un quart d'heure après, lorsque son amant, sortant du bal pour reconduire Madame...., se dirigeait vers la rue Ventadour pour la traverser, elle, prenant les devans, courait à la maison No. 8, franchissait rapidement quatre étages, et se précipitait par la fenêtre au moment où l'heureux couple passait, venait tomber à ses pieds en prononçant une dernière fois mon chéri.

Le jeune M...., qui a eu la force cruelle de passer près du cadavre de celle qui mourait pour lui sans faire semblant de la reconnaître, est, dit-on, maintenant en proie à une fièvre délirante, et qui donne de graves inquiétudes à sa famille et à ses amis.

### NECROLOGE.

"La mort va me rendre à la terre;
"Mais de l'homme ici bas, la vie est passagère:
"Il n'est qu'un bon calcul, un principe certain,
"Tout doit naitre et finir; c'est l'arrêt du destin."

L'ange exterminateur vient d'envelopper de ses ailes sinistres, la dépouille mortelle de l'homme de bien, de l'ami sincère, d'ETIENNE BAULIEU, mort le 1er. d'Avril à l'âge de 53 ans. Laissez couler vos larmes, famille infortunée, et vous, victime *Alexandrine*, pleurez celui qui fut votre appui et votre époux.—O pauvre femme! que votre sort est lamentable!—Vous avez perdu en un moment, ce que vingt-cinq années d'une union simple et conjugale avait passé sans troubles, semblables à deux colombes qui vivant de leurs roucoulements insatiables formaient une fête éternelle.

La douleur se soulage quand les maux du cœur sont partagés par les pleurs et par le témoignage d'une vie sans reproches. O mort inattendue! O destin juste et cruel! tu nous berçais d'espérance lorsque ta vie le coup mortel qui devait nous frapper; et quand tu-nous apprenais, au comble de notre joie, tu prononças cet arrêt immuable qu'au dernier jour du jugement tu répèteras encore: Souviens-toi homme que tu n'es que poussière! [*Communiqué.*]

## COMMERCIAL.

### REVUE QUOTIDIENNE DU MARCHE.

Le marché a été peu actif hier. Les arrivages de produits continuent à être peu considérables pour cette époque de l'année. Les détenteurs sont généralement fermes.

Il s'est opéré une hausse dans les produits de l'Ouest et principalement pour les porcs et les saindoux.

Coton.—Cet article continue à être bien maintenu; nos derniers prix sont facilement obtenus; quelques détenteurs demandent même des prix plus élevés pour certaines qualités. Nous ne connaissons cependant que quelques ventes peu importantes. Nos cotes peuvent au reste rester les mêmes; ce sont celles auxquelles se sont généralement faites toutes les opérations.

Farine.—Cet article continue à être ferme à nos dernières cotes. Depuis nos derniers rapports, une tendance à la hausse s'est manifestée. Les arrivages sont toujours faibles et les demandes d'expéditions diminuent.

Il s'est fait hier une vente de 850 barils à $6 60. Ce prix peut maintenant être considéré comme le plus élevé pour de fortes parties; quelques faibles lots se sont vendus hier à $6 ...; et les détenteurs persistent avoir des prétentions plus élevées. Les demandes pour le détail sont actives à nos cotes.

Porc.—Cet article est celui des importations de l'Ouest qui est le plus en faveur; une hausse de $1 par baril s'est fait sentir depuis samedi; les ventes qui se sont faites l'ont été à $21 pour mess et $18 à 18½ pour prime. Les demandes pour le détail sont très animées à ces prix. Nous ne connaissons aucune transaction bien importante.

Saindoux.—Cet article se bien tenu à nos dernières cotes; il y a de fortes demandes sur place, et les détenteurs paraissent s'attendre à une augmentation dans les prix. Des ventes se sont effectuées à nos dernières cotes, et quelques unes des plus forts fosseurs retenant maintenant 9 1/2 cents comptant pour des qualités supérieures.

Whiskey.—Cet article est toujours bien demandé pour le détail à nos prix précédents; des ventes se sont faites à 45 cents.

Tabac.—Les ventes sont à peu près nulles, les boucauts se sont vendus à nos derniers prix et peut être à une légère hausse.

Sucre et mélasse.—Les demandes ont généralement diminué; elles sont cependant à peu près proportionnées à des approvisionnements.

Le foin, le maïs et l'avoine sont calmes, les arrivages ayant été très légers, les prix se sont bien maintenus.

### PRIX COURANT DU COTON ET DES PRODUITS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| COTON, ♂ lb. | | | |
| La et Missip. bon et fin | 17 | — 18 | |
| Bon moyen | 16 | — 17 | |
| Bon | 15 | — 16 | |
| Moyen | 14 | — 15 | |
| Ordinaire | 13 | — 14 | |
| Tenn. et N. Ala. Bon et fin | | | ♂ 16 |
| Bon meilleur | | | |
| Bon | | | |
| Moyen | | | |
| Ordinaire | | | |
| TABAC, ♂ lb. | | | |
| Première qualité | 13 | 14 | nominal |
| Seconde do. | 10½ | 11 | |
| Créole | 7 | 9 | |
| SUCRE, ♂ lb. | | | |
| La. bon à fin | 6½ | 6½ | bonne dem. |
| Commun à moyen | 5 | 6 | |
| Sur Habitation | 5 | 6½ | |
| MELASSE, ♂ gallon | 30 | 32 | |
| Sur habitation | 27 | 29 | |
| TOILE D'EMB. ♂ yarde. | | | |
| de l'Ouest | 22 | 24 | b. dem |
| Ind. Ecossaise | 23 | 25 | |
| d'Allemagne | 16 | — | |
| CORDE D'EMB. | | | |
| de l'Ouest | 8 | 8½ | long |
| du Nord | | | |
| FARINE, ♂ lb. | 6 75 | 7 00 | |
| BLED, ♂ baril | | | |
| Mais en épis | 0 85 | 1 00 | |
| écallé, ♂ boisseau | 0 65 | 70 | lang |
| Avoine | 0 56 | 60½ | |
| PROVISIONS, ♂ lb. | | | |
| Bœuf, mess | 16 | 17 | |
| Prime | 13 | 14 | |
| Porc, Clear | 22 | 23 | |
| Mess | 21 00 | 22 | Bonne dem. |
| Mess O. | 17½ | 18 | |
| Prime | 18 | 18½ | |
| Prime O. | 15 | 15½ | |
| PLATS COTES, ♂ lb. | 5½ | 7 | |
| Viande fumée, Jambons | 10 | 11 | |
| sous enveloppe | 12 | 13 | |
| Plats-cotés | 9 | 9 | |
| Epaules | 7 | 7½ | |
| Graisse | 9½ | 10 | b. dem |
| Beurre, Goshen, ♂ lb. | 30 | 32 | |
| de l'Ouest | 15 | 20 | |
| Whiskey rectifié | 48 | 48 | |
| Commun | 04 | 00 | |

### MARCHE DE NEW-YORK,
25 Mars.

Le manque que nous avons signalé sur notre marché, continue. Les ventes qui se sont faites depuis samedi montrent une forte dépréciation. La banque des Etats Unis a ses fonds à 1 1/2 pour cent de baisse; Dry Dock 1/2 pour cent de; banque de commerce 1/2 pour cent de; Delaware et Hudson 2 pour cent de; Farmer 1 1/2 pour cent de; Ohio L. et T. 1 1/2 pour cent de; Kentucky 1 pour cent de; Mohawk 16 1/2 pour cent de; Paterson 1 1/2 pour cent de; Harlem 1 1/2 pour cent de; Stonington 1/2 pour cent de; Stonington 1/2 pour cent de; Canton 3 pour cent.

### HAVANE, 20 mars.

Exportation.—Les sucres et les cafés se vendent facilement, nous avons pour les sucres $7 11 réaux et $8 12 réaux; pour les cafés de $9 1/2 à 10 1/2.

Importation. Bœuf de 1, 2 et prime de $13 à 16 le baril; porc prime et mess de $20 à 22 do; jambons de $11 à 17 le quintal; saindoux de 14 à 15 le quintal; beurre de 26 à 28 do; chandelles de suif de 19 à 21 do; de blanc de baleine de 48 à 49 do, farine américaine de 17 à 18 le baril. Fromage de 21 à 22 le quintal.

Change sur Londres 9 1/2 pour cent de prime, sur New York de 3 1/2 à 4 pour cent d'escompte; sur la N. O. de 3 à 5 pour cent d'escompte.

## LISTE MARITIME.
### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

#### EXPEDIES.

Navire Kensington, Curtis Liverpool, H C Cammack & co
Emblem, Talbot, New York, capt
Barque Prompt, [Ang] Payne, Liverpool, J Grimshaw
Brick Catherine, Vesper, Baltimore, G Bedford
Syren, Nicholson, Philadelphie, S & J P Whitney
Goel. Richard, Parker, Boston, D Marston
Perseverance, Hebron, Mobile, J H Ashbridge

#### ARRIVES.

Bateau de remorque Mohican, Heaton, des Passes, avec le navire Renown, brick Architect et la goel. Emblem. Laissé la barre N.E. le 1er. courant, à 10 heures du matin. Aucun batiment en vue; 2 bricks et plusieurs goels. dans le fleuve.
Navire Renown, Snow, de Philadelphie.
Brick Architect, Gray, de Garey's Ferry.
Goel. Emblem, Kelly, de Matamoras.
Goel. Charlotte, Mack, de Pensacole.
Goel. Comet, Stark, de la Mobile.
Goel. Elizabeth, Forsyth, de Pensacole.
Bateau à vapeur Rodney, Wrentmore, de Lafourche.
Bateau à vapeur Semaphore, Clark, de Baton Rouge.
Bateau à vapeur Merchant, Hutton, de la Mobile.
Bateau à vapeur Meridian, Peynter, de la Mobile.
Bateau à vapeur Osceola, Robinson, du Grand Gulf.
Bateau à vapeur Ellen Douglass, Riley, de Vicksburg.
Bateau à vapeur New Albany, Montgomery, de Louisville.
Bateau à vapeur Mississippi, Bird, de Louisville.
Bateau à vapeur Bayou Sarah, Gates, de la ville de Yazoo.
Bateau à vapeur Colorado, Underwood, de Vermillionville.

#### MEMORANDA.

Parti d'ici et arrivé à Philadelphie, le 26 mars, brick Wm. Henry; 25 do. navire St. Louis.
Expédié à Philadelphie pour ce port le 26 mars, navire Commerce, Julien.
Parti d'ici et arrivé à Holmes' Hole, le 26 mars, les goels. Rebecca Palestine.
Parti d'ici et arrivé à N. York, le 25 mars, navire Louis.
Partis d'ici et arrivés à New York, le 25 mars, nav. Andrew Scott, Hasey, et le brick Burnaco, Bentley.
Les navires Saratoga, Hathaway, Euphrates, Conchita; et le brick Alice, Jordan, ont été expédiés à N. York pour ce port.
Hélé le 12 mars, navire Sophie, Moore, de la N. Orléans.


TABLE D'HOTE A 30 PIASTRES.

L'HOTEL DES ETRANGERS, rue de Chartres, No. 145, donne pour l'excellence de la table, a l'honneur de prévenir le public que le prix de la pension par mois, pour le déjeûner et dîner est fixé à 30 piastres. 2 avril—1m

Le bateau à vapeur DIANA, ayant été inévitablement retenu, partira de la Levée au bas de la rue Poydras, ce matin à 10 heures a. m. Les passagers sont priés de se trouver à bord à la dite heure. S'adresser pour passage à LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nlle Levée. 3 a

A LOUER—Un bel et vaste entresol convenable pour toutes espèces d'affaires, situé rue Royale, No. 144, à côté de l'Hôtel St-Louis, S'adresser sur les lieux au magasin de Ferdinand Fanis. 3a—4

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE—Il a été perdu hier, lundi, 1er avril, entre 5 et 6 heures du soir, un portefeuille de couleur brune, contenant: une traite de f. 2612 50/100 de la Banque des Citoyens, à l'ordre de M. Charles Personnier, professeur de mathématiques, sur Messrs. André et Cottier de Paris. Une lettre cachetée adressée à M. B. Gibert de Paris. Un anneau cousu dans le portefeuille même. La personne qui trouvera le dit portefeuille est priée de le remettre à l'institution de Mme. Leirs, encoignure des rues Remparts et Bienville. 3 a

LE soussigné étant à la veille de partir de la Nouvelle-Orléans, souhaite ne laisser ni dettes actives ni passives derrière lui; il invite pour cela tous ceux auxquels il pourrait avoir un tel rapport, de se vouloir bien arranger avec lui sans aucun délai. 3 av—1 C. O. D. BRAUN, 82, rue Chartres.

AVIS—Les créanciers de N. Levy et Aaron, sont par le présent requis de présenter leurs comptes dûment attestés pendant les cinq jours qui suivront la publication du présent avis, au soussigné, au No. 38, rue de Chartres. G. S. GOODMAN. 3a-5

F. J. SCHOENBAECHLER, ci-devant de Louisville ou Cincinnati, natif de Suisse, est prié de faire connaître le lieu de sa demeure aux soussignés, vu qu'ils ont diverses marchandises qui lui sont envoyées d'Europe.
Pour plus amples informations, s'adresser à Messrs. Phillips, Reynolds & Co. Louisville, Ky. ou à 3 av R. GRONING & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—2 avril 1839—No. 10597—Jacques Giraudeau *contre* ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement du tableau provisoire de distribution dans cette cause, il est ordonné par la Cour que toutes personnes intéressées aient à déduire d'ici à dix jours, à compter de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait point homologué et approuvé.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier,
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1839.
3 av—4 ARM. GUYOL, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Premier District Judiciaire—No. 17,585—John De Young *contre* ses créanciers—La cession de la propriété du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu dans l'étude de Félix Grima, Esq., notaire public, le jeudi 11ème jour d'avril, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit pétionnaire; et toute procédure contre sa personne ou sa propriété est en même temps suspendue.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de notre dite Cour, ce 1er avril 1839.
3 av—3 G. Y. Lewis, Greffier.

DEUX CHEVAUX EPAVES ont été conduits chez le soussigné dans la Paroisse St. Laurent, le 31 mars. Ces deux chevaux sont bais et ont quelques tâches blanches sur le dos, l'autre a une blessure causée par la selle. Si lesdits chevaux ne sont point réclamés avant le 18 courant, ils seront, ce jour la offerts en vente à l'encan. JOSEPH SOLIS, syndic.
3 avril—3

PANACEE INDIEN.

POUR la guérison de Rhumatismes, Scrofula ou *Kings evil*, Sciatique, cancers, rhumes, Siphilis et maladies produites par l'usage du mercure, principalement les ulcères et les douleurs dans les os, ulcères dans la gorge et la bouche, ulcères de toute description, ulcères et abcès internes, fistules, hémorroïdes, scorbut, bile, maladies chroniques des yeux, nerveuses, dartres et toutes sortes d'affections cutanées, catarrhes chroniques, maux de tête, provenant de la bile, douleurs dans l'estomac et dyspepsie provenant de diverses causes, affections du foie, enflammation chronique des parties et débilité générale causée par l'action torpide des altères de la peau. Ce remède est excellent pour ranimer une constitution affaiblie par les mauvais traitements et égaremens de la jeunesse. En un mot il est recommandable dans toutes les maladies qui proviennent de l'impureté du sang ou de l'inanition des tumeurs de quelque nature qu'ils puissent être.

Dans quelques unes des maladies ci-dessus il sera peut être nécessaire d'employer quelques autres médicamens que le cas exigera; mais comme remède purgatif le PANACEE INDIEN peut en guérir les causes et sera dans presque tous les cas suffisant pour guérir ces maladies.

AU PUBLIC.

Les physiciens modernes dans leur ambition d'exceller, explorent les vastes champs de la science à l'aide de la chimie, afin de trouver de nouveaux agents médicaux; et dans leur ambition d'en venir à la perfection par les moyens de son art seulement, méprisent et négligent, comme audessous de leur considération la richesse et la bonté des plantes médicinales que l'Eternel fait croître dans tous les climats. N'est il pas vrai quedans dis que le physicien américain a recours à des pays étrangers pour une grande partie des articles qu'il sont nécessaires, (changeant journellement selon la mode ou sa folie,) qu'il est environné dans son pays d'une profusion de plantes médicinales qui possèdent la vertu de guérir toutes les maladies curables; et cependant on ignore ces vertus et on les laisse ainsi se perdre dans les déserts.

Les effets de la médecine vegetale sont temporaires, tandis que ceux des minéraux sont constans. La première opère et s'en va; la seconde, et en particulier le mercure, agit chimiquement sur les solides, décompose les os et mine la constitution par une destruction lente mais sûre.

L'efficacité et la sûreté des remèdes végétaux sur ceux composés de minéraux peut être reconnue en examinant l'ancienne pratique et la moderne, ou pour mieux s'en convaincre encore, il ne faut que comparer la pratique des Indiens à celle des blancs. Qui en Amérique n'a pas entendu raconter ou n'a pas vu dans beaucoup de circonstances une indienne effectuer des cures rapides et étonnantes par le moyen de ses remèdes simples, tandis que les remèdes de la pratique commune administrés avec art avait faillit! Qui n'est pas étonné aussi de la manière facile avec laquelle les Indiens se guérissent des maladies et du peu de cas chroniques que l'on rencontre parmi eux? Qui n'a pas entendu dire qu'un Indien avait sa constitution ruinée par les mauvais traitemens? Et pouvons nous douter que l'exemption du sauvage des maladies inhérentes au genre humain ne soit due en partie aux remèdes simples qu'il emploi? Cette étonnante différence est une exemple de la supériorité infinie des moyens simples de guérison que Dieu a créés pour le bien-être des enfans sur ceux que l'orgueil et l'art ont inventés.

D'après une longue résidence parmi une partie des aborigènes de ce pays et une connaissance de la méthode de ceux qui soignent avec le plus de succès, le propriétaire du Panacée Indien a acquis la connaissance de quelques uns de leurs remèdes favoris et efficaces. Il en a choisi ceux qui étaient les plus approuvés et après de longues expériences il les a combinés dans la forme qu'ils sont maintenant présentés, comme étant efficaces pour les maladies qui sont énumérées. Le propriétaire offre cette préparation au public, convaincu qu'il met à la portée de ses concitoyens un remède propre à guérir ceux qui languissent avec des maladies chroniques les obstinées. Ce remède est dans beaucoup de ces cas le seul et unique remède par lequel on puisse obtenir une guérison. Il n'est pas offert comme un remède commun qui peut par hasard être aussi "bon qu'un autre, mais comme un qui peut sauver la vie dans des cas où tous les autres remèdes ont failli. Ce résultat a souvent été obtenu et c'est la réputation qu'il a acquise par tout où il a été administré.

Il n'y a qu'environ trois ans que ce remède est en usage, et cependant dans ce court espace de temps, plusieurs centaines de personnes sont prêtes à attester qu'il leur a sauvé la vie, et dans de beaucoup de cas, après avoir inutilement employé les remèdes communs. Partout où il est connu, l'usage s'en répand, et c'est une preuve convaincante de son mérite.

La bonté du Panacée est plus apparente dans les maladies anciennes de siphilis ou affections scrofuleuses qui ont résistées à tous les autres remèdes et particulièrement dans les cas où le mercure a été administré en assez grande quantité pour causer des douleurs dans les os, nodus, ulcères mercuriales, dérangement, organes digestives, &c. Dans tous ces cas il extirpe la maladie et les effets du mercure, renouvelle la constitution, et remet le malade en bonne santé. Dans les rhumatismes et ulcères de gorge, ses effets ne sont pas moins grands, donnant immédiatement du soulagement.

Le Panacée indien pris en doses convenables opère comme alternative et détergent, diaphoretic, diuretic et laxatif, anti-spasmodic et anodyne, et dans des cas comme stomachique et emmenanogue. Généralement il augmente les sécrétions et exertions, donne de la vigueur à l'estomac et excite l'action des glandes. A ces principes l'on peut reconnaitre son opération.

Cette médecine a été très utile dans des cas ambigüs qui ne sont pas mentionnés ici et elle a été administrée avec succès pour purgation de printemps et d'automne par ceux qui ont des maladies de poitrine et dont la constitution demande de nouvelle vigueur. Ces personnes feront bien d'en prendre deux ou trois bouteilles en petites doses. Lorsque l'on est sous diète, le panacée pris en petites doses remplira cet objet dans bien moins de temps et de dépenses et d'une manière plus agréable qu'aucune autre manière de diète.

Les certificats suivans choisis de plusieurs centaines que l'on pourrait publier, sont donnés pour montrer les effets du Panacée indien dans les diverses maladies mentionnées, et aussi pour convaincre de sa supériorité sur les sirops communs en usage.

CAS DE RHUMATISMES.

CHARLESTON, 15 Nov. 1832.

Pendant l'hiver et le printemps dernier, je fus affligé d'un rhumatisme accablant, occasionné par le froid. Je prends maintenant plaisir à vous annoncer que six bouteilles du Panacée indien m'ont entièrement rétabli la santé, et je le recommande à ceux qui sont affligés de la même maladie.
JOHN FERGUSON, King st.

CHARLESTON, 27 mars 1832.

J'ai été sujet depuis environ trois ans à un rhumatisme douloureux, causé par le froid tandis que j'étais sous l'influence du mercure, et qui m'a empêché de travailler depuis ce temps. Pendant cette période j'ai été quatre mois à l'hôpital de Marine de cette ville et environ autant à l'hôpital de Baltimore et j'ai fait usage de tous les remèdes, sans en retirer de bénéfice. Vers le 16 février dernier, étant à peine capable de me supporter sur mes béquilles, je commençai à faire usage du Panacée Indien, dans un mois je me trouvai entièrement guéri de mes douleurs et maintenant je suis heureux de pouvoir me considérer en bonne santé. WM. TUCKER, 13, Market street.

CAS D'ULCERES SCROFULEUSES,

New-York, 10 Septembre 1830.

Ceci est pour certifier que dans l'automne de 1825, je fus attaqué d'une enflure au visage et du cou qui ensuite devinrent ulcérés. Après avoir employé plusieurs médecins sans aucun avantage, je me rendis à Philadelphie et me mis sous les soins des Docteurs Physic et Beach, qui après plusieurs salivations sans effet, me déclarèrent incurable: ensuite je pris vingt bouteilles du panacée de Swain et huit bouteilles du Catholicon de Porter, sans aucun avantage. Désespérant de pouvoir me guérir je retournai chez mes parens à New-York en 1829 et me résignai à attendre une mort lente. Entendant parler des succès du Panacée indien dans des maladies semblables à la mienne, je fus induit à en faire l'essai comme dernière ressource. A mon grand étonnement et à ma satisfaction, je me trouvai beaucoup soulagé après en avoir pris sept bouteilles, les ulcères se guérirent et je recouvrai une bonne santé, dont j'ai toujours joui depuis. Je cite ces faits et je désire qu'il soient publiés pour le bénéfice de ceux qui souffrent de maladies scrofuleuses ou syphilitiques, afin qu'ils puissent connaître ce qui a guéri celui qui a tout souffert excepté la mort et qui considère que le sirop ci-dessus lui a sauvé la vie. Wm. HINHAN.

CHARLESTON, 12 Juillet 1831.

J'ai souffert pendant quatre années d'un ulcère à la jambe, accompagné souvent d'une enflamation et d'une douleur excessive dans les jambes et les jointures. Plusieurs médecins employèrent leur art sans aucun soulagement. Dans ce cas cinq bouteilles du Panacée Indien me guérirent parfaitement.
MARGARET A. WEST, 191, Market.
A vendre par SICKLES & Co, Droguistes.
3 av—3m 40, rue du Canal.

AUX MARCHANDS DE CAMPAGNE—Les soussignés informent les personnes qui visitent cette ville pour faire des achats qu'ils trouveront du New Orleans Stationers Warehouse, un assortiment complet de papier, livres en blanc, cartes à jouer, livres d'école, plumes, do. encre, crayons, pains à cacheter, etc. articles qu'ils se trouvent en vente dans leur branche, à des prix raisonnables.
3 av NORMAN STEEL & co. 14, rue du Camp.

AVIS—Les consignataires suivans de marchandises par les navires Rochester, Baladin et Ville de Paris, sont requis de se rendre au bureau du soussigné et d'en enlever leurs marchandises:
Madame Cinasse, Marin Pucol,
Jolly & Bessière, Botte,
L. Riche, Madame Chauvier,
F. Bertram, A. Grambe,
Armand Duchemier, A. Michel.
Mallett.
Le consignataire de marchandises marquées D. N.
De. do. do. do. J. C.
3 av LEVI H. GALE, 93, Commune.

AVIS—M. John Dollois consignataire d'une montre en or, par le brick Washington, de Philadelphie, est prié de venir la recevoir au bureau du soussigné. JAS. D. DENEGRE, Agent.
3 av 6, rue de la Douane.

M. HY. CLAPP, Jr., consignataire de 24 boîtes de vin et 40 dos. de seaux par la barque Palballa, de Boston, est requis de faire connaître le lieu de sa demeure au commis de la Levée.
3 av WM. C. TOMPKINS & CO, 91, Commune.

AVIS—Les drays Nos. 27, 689, 1298, 1713, 1653, 376, 1845, et 1884 qui ont enlevés des marchandises du navire Yazoo, sont requis de remettre leurs reçus au No. 74, rue du Camp, 3 av

AVIS—Les drays suivans sont requis de rapporter leurs reçus sans délai, pour les marchandises qu'ils ont enlevées du navire Mississippi: Nos. 681, 30, 41, 90, 1059, 37, 40, 1734, 1575, 866, 1109, 1110, 413, 1100, 145, 460, 1645, 1145, 176, 296, 1748, 799, 393, 1161, 58, 38, 449, 1611, 1591, 1891, 196.
3 av J. B. MULLIN, 74, Camp.

UN GROS LOT DE $30,000.
BILLETS SEULEMENT $6 00.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES
Classe 68.
Sera tirée Mercredi 3 avril 1839, à 6 heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins.
J. K. MEAD, Directeur.
75 numéros ballotés, 12 numéros sortant.

PROGRAMME.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Lot de | $30,000 | | $30,000 |
| 1 | " | 5,000 | | 5,000 |
| 1 | " | 3,000 | | 3,000 |
| 1 | " | 2,000 | | 2,000 |
| 1 | " | 1,387 | | 1,387 |
| 10 | " | 1,000 | | 10,000 |

27,814 Lots, montant à $327,637
Billets $5, demi do $2 50, quarts $1 25
Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, au No. 16, encoignure des rues St. Louis et Chartres. 3a
Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe 40.
27 76 16 74 39 36 61 22 54 4 30 5

AUJOURD'HUI.
UN GROS DE LOT $9,000.
1 BILLET SEULEMENT $2 50.
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE 41.
*Autorisée par la Législature de cet Etat,*
Devant être tirée Aujourd'hui 3 avril 1839, à 6 heures, P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Lot de | $9,000 | $9,000 |
| 1 | " | 2,500 | 2,500 |
| 1 | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | 1,200 | 1,200 |
| 1 | " | 1,000 | 1,000 |
| 3 | " | 600 | 1,800 |

27,814 lots montant à $119,000
Billets $2 50, moitié $1 25 Quarts 63c.
Pour billets seulement ou paquets, s'adresser au directeur, l'Arcade Banks No. 8. 3 a
Paquets de 25 billets, $62 50 garantis de tirer au moins $30.
51 90 33 13 74 19 25 35 64 4 26 70
Numéros sortis au tirage de la Loterie de la Louisiane, Classe No 16

UN GROS LOT DE $12,000
BILLETS SEULEMENT $4 00.
LA LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1828.
Classe No. 15, pour 1839
Sera tirée Aujourd'hui 3 avril 1839, à 6 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse, rue St-Charles.
D. S. GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.
78 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | | $12,000 | $12,000 |
| 1 | " | 4,000 | 4,000 |
| 1 | " | 2,500 | 2,500 |
| 1 | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | 1,396 | 1,396 |
| 10 | " | 1,000 | 10,000 |

27,814 Lots, montant à $189,070
Billets $4 00, demi $2 Quarts $1
Pour paquets ou billets seulement, s'adresser au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co,
35, rue du Canal, une porte après l'encoignure du Camp. 3av

AUX PHARMACIENS.—Phioles à prescriptions de différentes grandeurs; de longues, assorties par caisses, bouteilles pour l'huile Palmachristi, en débarquement et à vendre par P. CUSACHS, No. 28, rue de la Vieille Levée, entre 3 avril Bienville et Douane.

MIEL D'ABEILLES—Quelques barils en débarquement et à vendre par P. CUSACHS, No. 28, rue de la Vieille-Levée, entre 3 avril Bienville et Douane.

BLANC DE BALEINE, THE, &c—100 boîtes chandelles de New Bedford, 500 do. The impérial, poudre à canon, 30 caisses canisters do. 300 boîtes savon No. 1 de Gould, 500 do. de Meschume; 100 do. de Robbins, 30 barils beurre de Goshen, 100 sacs café de Rio; 100 barils sucre clarifié. 25 do. huile; 50 boîtes tabac manufacturé, 100 balles sacs en piles en débarquement et en magasin, à vendre par
2 avril ROBT H WHITE, 40 Poydras.

BAROUCHES de printemps récemment reçues et manufacturées pour cette ville, 2 roues basses, pour un ou deux chevaux, plus élégantes pour une famille, à vendre par H. BEACH & CO. 3 av 46 et 48, Royale.

TILBURIES récemment reçus de N. York, avec de beaux harnais, à vendre par H. BEACH & CO. 3 avril 46 et 48, rue Royale.

HARICOTS BLANCS—25 barils, à vendre par 3 av LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nelle-Levée.

TENEUR DE LIVRE DE COLTS—Un envoi de cet ouvrage populaire reçu et à vendre au New Orleans Stationers' Warehouse par
3av NORMAN STEEL & co. 14 rue Camp.

POISSON—Quelques barils beaux saumon et environ 300 barils maquereaux nos 1 et 2, 100 do harengs et 12 baquets saumon, étant une partie de la cargaison du brick Herald, restant encore en main, à vendre par PRESCOTT, JONES & Co.
3 av 26, Gravier.

WHITRIDGE & Co. 70 rue des Magasins, offrent en vente, 400 sacs sel de Cadix, 3000 gals huile de spermaceti, 3000 gals huile de baleine raff., 50 barils huile de tanneurs, 500 baites verre de Boston no. 1 et 2, 500 rames papier à envelopper, paquets thé impérial, poudre à canon, hyson et souchong, vin grec en demi pipes et quarts, gin de Hollande, bouteilles champagne en paniers 3av

WHISKEY de Monongahela—20 barils, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras.

BEURRE en barillets récemment reçu et à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras.

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande et 60 barils du pays en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras.

EAU DE VIE—20 barils Eau de vie Américaine en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras.

RUM—20 barils Rum de la N. O. en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

LARD.—plats-côtés, jambons et épaules, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

JAMBONS enveloppés—Une quantité en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

CARTES A JOUER Françaises.—Récemment reçues de New-York: une grosse de cartes à jouer supérieures à double figure, à vendre par grosses ou par douzaine, par DAVID FELT & Co, N. Y. Stationers Warehouse, 24, Chartres.

TRAITES sur New-York, à vendre par 3 a COIT & Co., 20, Douane.

RIZ—90 tierçons Riz en débarquement de la goelette Ursula, à vendre par ROGERT & HAWTORN, 63, rue Gravier.

SEL—2,000 sacs Sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 85, rue de la Commune.

POIVRE—100 sacs en magasin et à vendre par LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nlle Levee.

THE—100 Caisses Thé en commissions, 300 boîtes do à vendre à bas prix pour clore une consignation, par LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nlle Levée.

EN débarquement du navire Indiana, venant de Bordeaux.
65 barriques vin haut Brion la Mission.
00 de de de Queries.
46 caisses vin blanc, haut Sauterne.
A vendre par A & Z. CAVELIER, 3a-2

VINS ET EAUX DE VIE—500 caisses vin de Medoc et 10 demi pipes Eau-de-vie de Cognac, épreuve, en débarquement du navire Indiana et à vendre par LAMBERT BERCIER & Co. 9, Front Levée.

BLANC de Baleine—160 caisses Blanc de Baleine de New-Bedford en magasin et à vendre par LAMBERT BERCIER & Co. 9, Front Levée.

BEURRE de Goshen—50 frequins beurre de Goshen, à vendre par LAMBERT & BERCIER & Co. 9, Front Levée.

RUM DU NORD.—40 barils Rum du Nord lere qualité, à vendre par LAMBERT BERCIER & Co, 9, Front Levée.

BAS coton et de fil et demi-bas, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

LISTADOS—bleu, rouges et à petits carreaux, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

WHISKEY—350 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 3 av 44, Nlle. Levée.

PLATS COTES—130 barriques en magasin et à vendre par G. DORSEY, 3 av 44, Nlle Levée.

J'IGNORE quel est le motif qui a pu engager mon frère, à me comprendre dans son écrit, inséré dans l'Abeille du 1er. Avril, contre Monsieur Longis, ne connaissant pas le motif de leurs discussions. Toujours est-il que je n'ai rien à reprocher à Monsieur Longis, ne m'étant jamais apperçu qu'il ait cherché à me nuire en rien.
Nouvelle-Orléans, le 1er. Avril 1839
A. MARCHESSEAU.
La déclaration ci-dessus, prouve quel a été ma manière d'agir avec Mr. Marchesseau, ainé, mes rapports avec lui sont écrits dans un contrat soumis aux tribunaux en ce moment. C'est la seule réponse que je donne à l'écrit qu'il lui a plu de publier avec autant d'injustice que d'inexactitude. P. LONGIS. 2 av

ECRITURE—Les personnes qui désirent acquérir une écriture rapide et élégante, sont invitées à s'adresser à l'Académie d'Ecriture, à l'encoignure de la rue du Canal et Passage de la Bourse, dirigé par MM. A. & E. Everett, successeurs de Dolbear et Brothers. Le nombre des leçons n'est point limité, mais il est nécessaire que l'élève continue jusqu'à ce qu'il ait acquis une amélioration satisfaisante. Les heures de classe sont de 9 heures à 10 a. m.; de 4 à 6 et de 7½ à 9½ p. m.
N. B. Science de l'Ecriture de Dolbear, à vendre ici-dessus. 1er a

CHAMPAGNE—500 paniers champagne, qualité supérieure, à vendre par HENRY TETE, 13, Conti. 1er av


## AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS
Jeudi 4 Avril.
LE DOMINO NOIR,
Opéra-Comique nouveau, en 3 actes, d'Auber, paroles de Scribe.
THEOBALD
ou
LE RETOUR DE RUSSIE,
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.
Le spectacle commencera à 6 heures 3/4 1/2.
Vendredi, 5 Avril.
Première Représentation de
LA CROIX D'OR,
Vaudeville nouveau en 2 actes.

THEATRE DU CAMP. Le trésorier de cet établissement annonce respectueusement au public de la Nlle Orléans, que son bénéfice aura lieu jeudi, le 4 avril, et qu'à cette occasion, en addition aux acteurs favoris du Camp, plusieurs acteurs éminens du Théâtre St. Charles ont offert leur aide: MM. G. R. Scott, J. H. Barton, G. Holland, J. S. Browne, J. M Browne, Greene, G. Barrett, Johnson, Fredericks, Archer, Hodges, Mrs. G. Barrett et Greene rempliront des rôles dans leur genre. Pour la description voir les affiches du jour. Le livre des loges est maintenant ouvert. 3av

MADAME CARRADORI ALLAN.

Il est respectueusement annoncé aux Amateurs de musique que Madame Caradori Allan, donnera une SOIREE MUSICALE, son avant-dernière, vû son prochain départ pour l'Europe,
A L'HOTEL ST.-LOUIS,
VENDREDI SOIR, 5 AVRIL 1839,
Et qu'elle chantera dans cette soirée les morceaux suivans:
*Cavatina*—Una voce poco fà, répétée sur demande.
*Mélodie Irlandaise.*—The last rose of Summer.
*Aria*.—Ah quando in regio.......Donizetti.
*Polacca.*—"Son vergin"........I Puritani.
*Tyrolienne*—Oui, je vais bientôt.......Panseron.
*Ballades écossaises.*
Billets d'admission, $1 50, qui peuvent être obtenus chez Messrs. Johns & Co., M. Caseys et au magasin de musique de M. Brecard et à l'hôtel. 3a

GRANDE SOIREE MUSICALE
DONNEE PAR
M. F. KROLL,
*Samedi prochain, 6 Avril 1839.*
A la salle St. Louis.
La partie instrumentale par M. Guirand, MM. Vallières, Miaulan, Sy et F Kroll,
La partie Vocale par MM. Santini et Varney.
Prix d'entrée.......$1 50
2 avril—6

BOISSY D'ANGLAS
A la Convention nationale par VINCHON.
*Scène de la Révolution Française.*
Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795.)

CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député *Féraud* qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.

Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison, derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.
Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fév—3m
N. S. Les Vendredis et Samedis de chaque semaine sont réservés aux personnes de couleur, jusqu'à la clôture de l'exhibition, qui aura lieu prochainement.

GRANDE ATTRACTION.

M. GILLER informe respectueusement le public que la célèbre statue de CLEOPATRE, reine d'Egypt, qui a été exposée dans les plus grandes villes de l'Union et a été visitée par plusieurs milliers de personnes, vient d'arriver en cette ville. Elle pourra être vue pour quelque temps seulement, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 9 P. M., au No. 43, rue d'Orléans en face du Théâtre d'Orléans.
L'exhibition sera ouverte pour les dames exclusivement, depuis midi jusqu'à 3 heures P. M. chaque jour.
Prix d'entrée........50 cents.
Billets pour la saison.......$1 00
16 mars—tf

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.
EXECUTE PAR
MM. PHILASTRE ET CAMBON,
*Peintres des décors du Grand Opéra et des menus plaisirs du Roi.*

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public que le Panorama de Paris sera visible, à dater du Vendredi, 15 Mars courant.
L'établissement est situé en face du Théâtre Saint-Charles, et sera ouvert tous les jours, depuis le matin jusqu'à la nuit.
Diverses améliorations ayant été faites, l'illusion est maintenant plus complète que jamais.
Prix d'entrée................$1.
Moitié prix pour les enfans au-dessous de 10 ans, et les domestiques.
Abonnemens à raison de $5 pour toute la saison.
Les anciens abonnemens continuent toujours.
14m BILFELDT & LANSOT.

L'ACADEMIE DE DANSE De Mr. J. DEVOTI, est transportée dans la Salle de Bal d'Orléans.
Les leçons particulières auront lieu dans le cours de la journée.
Les leçons de classe le soir, le lundi, mercredi et vendredi.
Les personnes qui trouveront Mr. Dévoti absent de chez lui, sont priées d'écrire leurs noms sur l'ardoise qui sera placée à la porte de la salle. 7m

PORTEUR DEMAND—On a besoin d'un porteur, qui pourrait fournir de bonnes recommandations, s'adresser au No. 5, rue de la Douane. 2 a—3

VOLTIGEURS ATTENTION!

La compagnie prendre les armes dimanche prochain, 7 à 8 heures du matin, en uniforme complet, veste bleue et pantalon blanc.
Rendez-vous au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine,
2 a F. BRELET, Sgt.-Major.

CAZADORES D'E ORLEANS, Atencion!

La compania se reunira el Jueves, 4 del corriente, à las siete en punto de la noche, en la morada del Honorario Dn. J. A. Rica St. Petry, calle Conde Antigue conbenio de las Urrebnas. Para elecciones a las plazas vacantes. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.
Nueva-Orleans, 1 de Abril de 1839
Executa por orden del Capitan,
Fco. A. GARCIA,
2 abril Sargento primero.

AVIS—La société ci-devant existante sous le nom de ASHBRIDGE & JENKINS est dissoute aujourd'hui d'un commun accord—J. H. Ashbridge est dûment autorisé à régler les affaires de la dite société.
J. H. ASHBRIDGE,
1er avril T. H. JENKINS.
Le soussigné continuera la même genre d'affaires en son propre nom et à son compte.
2 a J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune

BUREAU DE LA COMPAGNIE d'Assurance des Pompiers de la Nelle. Orléans—Le président et les directeurs de cette compagnie ont aujourd'hui déclaré une dividende de 10 pour cent sur le capital payé qui sera payable aux actionnaires ou leurs représentans le lendemain courant ou après.
E. L. TRACY, secrétaire.

MANQUANT de la barque Duc d'Orléans,
1 baril eau-de-vie, marqué B & G.
1 barrique coutellerie marqué G ou J. Gregg.
1 barillet, marqué J. & G.
1 barillet, marqué O. Goodwin, Cincinnati, supposé avoir été enlevé par méprise.
Toute information relativement aux objets ci-dessus seront reçues avec reconnaissance par le soussigné.
2 av—10 L. H. GALE, 93, Commune.

COMPAGNIE DU CHEMIN-A-COULISSES ENTRE LA N.-ORLEANS et NASHVILLE.

A une assemblée spéciale des directeurs de cette compagnie, tenue le 26ème jour de mars 1839, les résolutions suivantes furent adoptées:
Résolu, Qu'un comité d'un membre soit nommé pour obtenir le consentement des actionnaires, ayant beaucoup d'actions, de distribuer celles qui s'élèveront audessus de cent. Sur quoi le Président nomma Mr Hoffman, pour former le dit comité.
Résolu, Que la forme suivante d'un document qui sera présenté aux dits actionnaires pour leurs signatures, soit adopté par le comité.
Nous, les soussignés, propriétaires de plus de cent actions dans la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville, autorisons par ces présentes et donnons pouvoir au président de la dite compagnie, de transférer pour nous, et en notre nom, toutes les actions audessus de 100, qui sont portées à notre nom, et que le montant d'une piastre sur chaque action, payée par nous sur icelles soit ajouté comme paiement sur les actions que nous retenons.
Résolu, Que l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville,—l'invitation qu'elle fait aux Etats voisins de devenir partie dans cette entreprise, la souscription d'un demi million par cette ville, et le prêt d'un montant aussi élevé par l'Etat, sont autant de garanties de la continuation de ce travail; et que l'abandon de cette entreprise serait un aveu du manque d'énergie et de ressources de cet Etat et de ses habitans.
Résolu que la participation de nos concitoyens à une souscription aux actions de cette compagnie, et qu'un paiement de cinq piastres sur chaque action assurerait l'achèvement du chemin jusqu'aux bancs de Tangipao et garantirait un remboursement sur la dépense.
Résolu que l'état présent de la compagnie requiert toute l'énergie du président et des directeurs qu'ils croient de leur devoir d'en appeler à leurs concitoyens généralement, afin de prévenir par leurs secours tout retard qui pourrait entraver la marche des ouvrages.
Résolu, que trois comités soient nommés consistant en trois membres du bureau, un pour chacune des trois municipalités, pour mettre à effet la distribution des actions telle que résolue par ce bureau, et que les dits comités aient le pouvoir d'employer cette assistance qu'ils jugeront nécessaire pour l'accomplissement de cet objet; le Président nomma alors les personnes suivantes pour former lesdits comités:
Première Municipalité,
D. AUGUSTIN, Esq.
H. DAVIS, Esq.
H. DUFILHO, Esq.
Seconde Municipalité,
C. WOODROOFF,
J. BERRY,
G. A. WAGGAMAN,
W. CHRISTY.
Troisième Municipalité,
M. W. HOFFMAN,
W. F. C. DUPLESSIS,
J. H. CALDWELL.
Résolu qu'un comité composé de quatre membres soit nommé pour préparer une adresse et un exposé de la situation de la dite compagnie, qui seront soumis au public, et que le dit comité soit chargé de la faire imprimer et distribuer, sur quoi le Président nomma MM. Woodroff, D. Augustin, W. Christy et G. A. Waggaman, Esq. pour former le dit comité.
1er Avril—3

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de Willoz & Grosjean, ils profitent de cette occasion pour informer le public et leurs amis qu'ils ont acheté le magasin de meuble de Messrs J. W. Meeks & Co rue de Chartres No. 23, entre Douane et Canal, où ils auront constamment un assortiment complet de tout ce qu'il y aura de plus nouveau et de mieux fait.
1er avril—1m A. WILLOZ & GROSJEAN.

AVIS.—Le soussigné étant obligé de quitter le magasin qu'il occupe, à la fin de ce mois, il profite de cette occasion pour aller faire sa pacotille au Nord, prie les personnes à qui il peut devoir, de vouloir lui présenter leurs comptes pour être payés, et les billets seront escomptés; et ceux qui lui doivent sont priés de lui payer d'ici à cette époque. Les marchandises qui lui reste, seront vendues à bas prix.
1er av—3 F. CASTAING, 106, Chartres.

A CEDER pour cause de départ—Une loge des mieux située au théâtre d'Orléans.
Le propriétaire serait disposé à faire un sacrifice.
1er a—5

ARBRES DE MORUS MUSTICAULIS, en débarquement de la barque Indiana, de Bordeaux, à vendre par H. & W. ANDERSON, 92 et 94, Tchoupitoulas.
2 a

VIN—50 caisses Bourgogne pétillant, à vendre par 1er av VAN WYCK & Co, 38, Camp.

WHISKEY rectifié—100 barils whiskey récemment reçus et à vendre par
1er a WM. C. TOMPKINS & Co. 91 Commune

POUR GALVESTON (Texas.)—Packet régulier pour Mardi, 9 Avril 1839, à midi, le superbe navire à vapeur à basse pression, CUBA, capitaine J. B. Carson du port de 600 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux bouilloires, partira positivement comme ci-dessus.
Un bateau à vapeur sera toujours prêt dès son arrivée pour transporter les passagers et le fret du Cuba à Galveston. Il ne prend du fret que pour Galveston. Pour fret ou passage, ayant d'aussi beaux emménagemens qu'aucune autre paquebot des Etats-Unis s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN,
Le fret et le passage devront être payés en billets de banques de la Nouvelle-Orléans, et l'on ne recevra aucun fret le jour du départ. Le fret est maintenant pris à 25 pour cent au-dessous des prix antérieurs.
3 av.

POUR GALVESTON ET VELASCO, (Texas). Paquebot régulier pour Samedi, 6 avril, à 10 heures A. M.—Le superbe navire à vapeur à basse pression, NEW-YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus.
Ce batiment n'a qu'un an de service, est doublé et chevillé en cuivre et a de beaux emménagements pour les passagers de chambre et d'entrepont.
Un bateau-à-vapeur sera toujours prêt à l'arrivée du New-York à Galveston et transportera le fret et les passagers à Houston.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
Le fret ainsi que le passage devront être payés en billets des banques de la Cité. On ne recevra point de fret le jour du départ. 1er avril

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur MISSISSIPPI, capit. Birch, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira samedi le 7 avril, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
LAWRENCE & LEGENDRE,
3av 28 et 29 Nlle Levée.

POUR LA RIVIERE DES ILLINOIS, ST-LOUIS ET ALTON.—Le beau bateau à vapeur FORMOSA, capt. Sidney Robertson engagé partira jeudi soir, 4 courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à
PIERCE, SHANNON & BROTH., ou à
J. A. MERRITT.
Ce bateau est muni d'une valve de sûreté d'Evans, d'une bonne pompe à incendie. 2 a

POUR LES OPELOUSSAS.—Le beau bateau-à-vapeur SEMAPHORE, capitaine Clark, arrivera à ce port, mercredi le 3 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 1er av

POUR NATCHITOCHES, ALEXANDRIE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur paquebot régulier TECHE, capitaine J. Chauvin partira pour les ports ci-dessus mercredi prochain, 3 avril, à 5 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à
GOURDAIN & BENIT,
1er avril 13, rue Conti.

POUR SHREVEPORT & FULTON, Rivière Rouge.—Le beau bateau à vapeur FORMOSA, capitaine Sidney Robertson, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, jeudi le 4 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHER,
1er avril 57, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur VANDALIA, capitaine Dunst ayant une grande partie de son chargement engagé et allant à bord partira mercredi prochain. Pour la ballance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Gravier ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
1er a 26, Vieille Levée.

POUR LA MOBILE, par la Rivière—La goelette A. 1., ATLANTIC, capitaine Wheelen, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
3 av 65, Commune.

POUR BALTIMORE—Le 5 avril—La goelette GEN. COBB, capt. G. W. Cobb partira pour le port cidessus le 5 courant. Pour passage seulement, s'adresser à
3av WHITRIDGE & co 76 Magasins.

LIGNE de paquebots entre la Nouvelle Orléans et Baltimore.—POUR BALTIMORE—Le brick A 1., ARCHITECT, capitaine Adams Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira le 10 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,
3 av 22, Bienville.

POUR BALTIMORE—La goelette fine voilière GEN. WAYNE capt. Blackington, ayant une partie de sa cargaison engagée sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
3av GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

POUR BOSTON.—Le beau navire de 1ère classe CASCO, capitaine Hall, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 15, 2de municipalité, ou à J. H. ASHBRIDGE,
3 avril 65, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Devant être expédié samedi, 6 du courant—Le beau navire CONCORD, capitaine Griffin, ayant les 3/4 de son chargement engagé, partira comme ci-dessus. Pour le fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
3 av 65, Commune.

POUR NEW-YORK.—La belle barque NORMA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Barton, sera expédiée sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
R. GRONING & Co. ou à
3 avril PETER LAIDLAW.

POUR NEW-YORK—Demain après midi, 4 courant—Ligne entre la Louisiane et N. York—Le paquebot de première classe, YAZOO, capitaine Trask, partira demain après-midi, à 5 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord à ladite heure. Pour fret d'environ 150 balles de coton ou la valeur, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à
JAMES B. HULLIN, 74, Camp.
Le navire MISSISSIPPI, capitaine Beebe, suivra le Yazoo et sera expédié sous peu. 3 avril

POUR NEW-YORK.—Passage seulement—Le brick PALMER, capitaine Marsham, ayant une partie de sa cargaison engagée partira samedi prochain. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, près des bateaux du triangle, ou à
3 avril JAMES D. DENEGRE, 12, Douane.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick paquebot R. GRONING, capitaine Handon, sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
3 av R. GRONING & CO.

POUR MATANZAS le 6 courant.—La goelette A. 1. URSULA, capt. Thomas Davis, peut prendre environ 100 barils et pourrait fournir de bons emménagements à 5 ou 6 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins du Triangle de la 2de municipalité, ou à COIT & Co
3 a 20, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A 1 CHARLES, capitaine Coffin, sera expédié sous peu. Pour fret, s'adresser à
3 av L. H GALE, 93, Commune.

POUR CORK—Passage seulement—Le beau navire PRESSCOTT, capt. Bull sera expédié sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
3 av L. H. GALE, 93, Commune.

A VENDRE.—La goelette WILLIAM FRANCIS, bâtie à Baltimore du port de 60 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, telle qu'elle est maintenant, au quai de la rue St. Louis et peut être expédiée à peu de frais. Elle restera offerte en vente privée jusqu'à samedi, 6 avril, et si elle n'est pas vendue, elle le sera à l'encan ce jour-là à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, à midi. Pour les renseignements s'adresser au soussigné.
2 a W. S. WATTERMAN, 112 Chartres.

POUR BOSTON—Le beau brick BORDEAUX, capitaine Morrison, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret de 500 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co,
2 av 61, Commune.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot A. 1. CHARLEMAGNE, capt. Jackson, ayant les trois quarts de son chargement engagé, sera expédié pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face de l'hôtel de la monnaie, ou à Wm. R. FOSDICK,
2 av—5 153, Tchoupitoulas.

POUR BORDEAUX.—Devant partir Dimanche, le 7 courant—Le beau navire paquebot BORDELAIS No. 3, ayant tout son chargement engagé partira pour le port ci-dessus Dimanche 7 Avril. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à F. DELIZARDI & Co.
2 a 119, rue Royale.

A VENDRE.
La goelette WILLIAMS FRANCIS bâtie à Baltimore du port de 80 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, telle qu'elle est maintenant avec un bel agrès et prête à être expédiée. Les conditions seront connues au moment de la vente. 1er a—1

LIGNE entre Apalachicola et la Nouvelle Orléans.—Pour APALACHICOLA, premier batiment.—La belle Goelette TALMA doublée et chevillée en cuivre, capt. Barroughs, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. S'adresser à
1er a J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR COWES et un marché.—La belle barque brêmoise, ALEXANDER, doublée en cuivre, capitaine Martens, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
KOLLIGS BROTHERS,
1er av—8 17, rue St.-Louis.

POUR LA VERA-CRUZ.—Le brick français THERESE LOUISE, engagé par contrat pour partir le 3 avril, parfaitement réparé et en état de recevoir des passagers. Pour passage seulement, les prix étant fixés à 40 et 20 piastres, s'adresser Hôtel St. Louis, ou à
BLANCHARD EIMER & Co.
20 mars 26, rue Bienville.

UNE personne qui peut dévouer quatre heures dans la journée, désire être employée à écrire et monter des livres, régler des comptes, &c, ou à aucune écriture quelconque, adressé C. C., à ce bureau.
26 mars

DEUX jeunes gens respectables désireraient prendre pension dans une famille parlant français. S'adresser à Mr. W. C. J. au bureau de l'Abeille.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 25 mars 1839. L'acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé "acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane sera soumis aux actionnaires de cette institution pour leur approbation, à une assemblée qui sera tenue à cet effet, à la maison de banque, lundi, 6 mai prochain; et ils sont par le présent requis d'assister à la dite assemblée personnellement ou par procuration.
Par ordre de la Direction,
26m J. B. PERRAULT, caissier.

SEL—500 sacs sel des îles Turques, à vendre par 1er avril DAVIS & HOBART, 18, Douane.

PLOMB EN BARRE—800 livres en magasin et à vendre par WAN WYCK & Co.
1er av 35, rue du Camp.

CAFE—200 sacs café de la Havane, à vendre par 1er av G. LEGENDRE, 15, Bienville.

GENIEVRE et Eau-de-Vie—25 pipes genièvre, marque steam-boat, 15 demi do eau de vie fine champagne, à vendre par G. LEGENDRE,
1er av 15, rue Bienville.

SEL—3300 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARKS,
1er avril 85, Commune.

TRAITES sur New-York, à courte vue, et à 30 et 60 jours de vue, à vendre par
1er av ANDREWS & BRO. 50, Camp.

MIXTURE tonique du Sud pour la guérison des fièvres tremblantes, supérieure à toute autre préparation, maintenant en usage, à vendre par
1er a J. B. PREVOST, 30, Camp.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, 3 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29, pour clore un compte,
50 barriques Vin de Marseilles,
20 do do Bordeaux,
200 paniers Anizette. 3 av

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

IL sera vendu jeudi prochain, 4 courant, à 5 heures du soir, par le ministère de GUINAULT & DELASSUS, encanteurs.
Un fonds de Boulangerie bien achalandé, et contenant tous les accessoires nécessaires, ainsi que trois charrettes à pain, avec chevaux et harnais. La vente aura lieu à l'heure ci-dessus, dans la rue du vieux Bassin, entre Toulouse et St. Pierre. 3 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Vendredi 5 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:
Un îlet situé à Carrollton, compris entre les rues Launes, Blackberry, Colapisse et Quatorzième, divisé en 24 lots, d'après le plan tiré par J. A. Pueyo, le 1er avril 1839.
Un terrain situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 15 de l'îlet No. 118 mesurant 31 pied 11 1/2 pouces, face à la rue des Arts, sur 122 pieds 6 1/2 pouces de profondeur, compris entre les rues Law, Magistrales, Arts et Musique.
Dix terrains situés au nouveau faubourg Marigny dans l'îlet No. 50 compris entre les rues Génie, Célestine, Marigny et Mandeville, faisant face à la rue Mandeville, mesurant chacun du No. 1 à 9, 22 pieds de face sur 120 de profondeur, et le No. 10, 31 pieds sur 120 de profondeur.
Trois terrains situés dans le faubourg Washington îlet No. 6 compris entre les rues Casacalvo, Grands Hommes, Pologne et Lesseps, désignés par les Nos. 7, 8 et 9, mesurant chacun 35 pieds 5 pouces face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur.
Une mulâtresse LUCIE ou LUCINDA, âgée d'environ 20 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfans, et un peu blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—moitié comptant et moitié à six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
3 avril—3

PAR DIDION & DORIOCOURT, Encanteurs.
Pour cause de départ.

IL sera vendu à la Bourse de la Bourse de la Cité, samedi prochain, 6 avril, à midi précis, plusieurs îlets de Terre Haute, propre au jardinage, parfaitement situés, faisant face au chemin de fer de Greenville, par lequel on peut être rendu en ville dans un quart d'heure.
1o. Ilet trente six contenant 20 lots et mesure 300 pieds de face à chacune des rues des Pins et Chemin de Fer de Greenville et 240 pieds de face aux rues Wall et Oliver.
Termes—$800 comptant, la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets non endossés et hypothèque.
2o. Ilet No. 42 contenant 20 lots mesure 300 pieds de face à la rue des Chataigniers la même façade au chemin de fer et 240 pieds de face aux rues Esther et Wall.
Termes—675 piastres comptant, la balance à 12, 18, 24 et 30 mois en billets non endossés et hypothèque.
3o. Ilet No. 43 contenant aussi 20 lots mesure 300 pieds de face aux rues des Pins et chemin de fer et 240 pieds de face aux rues Esther Wall.
Termes—$725 comptant, la balance à 12, 18, 24 et 30 mois en billets sans endossement portant hypothèque.
Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente. On vendra à l'amiable les dits îlets d'aujourd'hui au jour de la vente. 3 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mercredi le 3 courant à midi, à la Bourse de la Cité:
Un lot de terre dans l'îlet no 34, entre les rues Conti, Robertson, St. Louis et Villerée, mesurant 28 pieds 5 pouces sur la rue Conti sur 105 pieds de profondeur. Le dit lot est bien rempli.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit. 1er a

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton endommagé.

IL sera vendu mercredi, 3 avril à 4 1/2 heures p. m. sur la Levée, près de la presse à coton d'Orléans: Environ 450 balles de coton endommagés à bord des chalands Loco Foco et Chickasaw, vendus pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 1er a

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mercredi 3 avril, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis,
Les propriétés suivantes situées dans la seconde municipalité.
1o. Un lot de terre désigné par le no. 1 formant l'encoignure des rues Gravier et St. Charles, mesurant 27 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Charles sur 65 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne faisant face à la rue Gravier, 64 pieds sur la ligne contigue au no. 2, et 19 pieds 9 pouces 3 lignes de largeur sur le derrière.
2o. Un lot no. 2, mesurant 24 pieds de face à la rue St. Charles sur 64 pieds de profondeur sur la ligne contigue au no 1, et 63 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne contigue au no. 3, et 22 pieds de largeur sur le derrière.
3o. Un lots no. 3, mesurant 24 pieds de face à la rue St. Charles, 63 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne contigue au no. 2, 63 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne contigue à la propriété de M. Wm. Nott et 22 pieds de largeur sur le derrière.
4o. Un lot no. 4 mesurant 21 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, 63 pieds, 9 pouces, 3 lignes sur la ligne dans la profondeur des lots nos. 1, 2, 3 et 59 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne contigue au no. 5 sur une largeur sur le derrière de 2 pieds 3 pouces et 6 lignes.
5o. Un lot ayant la même façade que le No. 4 sur la rue Gravier par une profondeur de 59 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne contigue au No. 4 et 56 pieds 2 pouces sur la ligne contigue au No. 6, ayant une largeur sur le derrière de 21 pieds, 3 pouces 6 lignes.
6o. Le No. 6, ayant la même façade sur la rue Gravier que le No. 5 par une profondeur de 56 pieds 2 pouces sur la ligne contigue au No. 5, 52 pieds 4 pouces 3 lignes sur la ligne contigue au No. 7 et 21 pieds 7 pouces et 6 lignes de largeur sur le derrière.
7o. Le No. 7 mesure 21 pieds, 8 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 52 pieds 1 pouces 3 lignes sur la ligne contigue au No. 6 et 48 pieds 6 pouces 5 lignes, sur la ligne contigue au No. 8, sur une largeur de derrière de 21 pieds 3 pouces 6 lignes.
8o. Le No 8 mesure 21 pieds 8 pouces 2 lignes sur la rue Gravier sur une profondeur de 48 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne contigue au No. 7 et 41 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de John Richardson, enfin 21 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur sur le derrière.
9o. Le No 9, au coin de la rue Gravier, un lot de terre dans la rue du Canal entre les rues St. Charles et Carondelet, le dit lot mesurant 36 pieds 2 pouces, 6 lignes sur 159 pieds 10 pouces de profondeur. Cette maison est actuellement louée pour $3600 par an, moyennant l'avance faisant quelques légères réparations de $1500 à $2000.
Ainsi qu'un lot dans la rue St. Charles entre les rues Commune et du Canal, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Charles sur 126 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mr. C. Paulding, par 32 pieds 3 pouces de largeur sur le derrière.
Ainsi qu'un lot faisant face à la rue Carondelet entre les rues du Canal et Commune, mesurant 33 pieds 7 pouces de face à la rue Carondelet sur 145 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur. Il y a sur ce lot un grand magasin à briques avec un grand magasin d'entrepôt par M. Thos. Barrett.
Conditions: $10, 15, 21 ans de crédit en billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets payables à 24 mois devront porter un intérêt depuis leur date à raison de 6 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les dits billets à leur échéance des mois non payés porteront 10 pour cent par an sans privilège d'en retarder le paiement.
Un fin magasin formant le triangle étant le no 2 et ayant les dimensions suivantes: 22 pieds 10 pouces 4 lignes sur la rue Gravier ou la continuation de la rue du Bayou, et ayant sur une profondeur irrégulière sur la ligne qui le sépare du lot no. 1, 49 pieds 9 pouces, 2 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. 3.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 9, 12 et 18 mois de crédit à partir du jour de la vente, en billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant H B Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 26m

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu mercredi, 3 avril prochain, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi:
UNE HABITATION située dans la paroisse St. Charles, environ 33 milles de la Nlle. Orléans sur la rive droite du fleuve, ayant 5 arpens de face au fleuve, sur 80 de profondeur, entre lignes parallèles, bornée au dessus par l'habitation de Norbert Rawson et audessous par celle de MM. Pique et Lebeau.
Il se trouve sur cette propriété une bonne maison, étables, cases à nègres, magasins, maison à sucre, &c.
Le terrain est élevé et cultivable presque jusqu'à la ligne de derrière, et est très bon pour la culture du coton ou du sucre.
Conditions: Un dixième comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction et portant un intérêt de 6 pour cent par an jusqu'au paiement, et divisés en coupons à l'option du vendeur.
Les billets assurés par hypothèque jusqu'au parfait paiement.
Les billets non payés à échéance porteront un intérêt de dix pour cent par an.
L'acte de vente sera passé pardevant Amedée Ducatel, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26m

EXTRAIT composé de Tomate de Miles ci-devant Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensé de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans aucun des suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé: Ravit aussi comme *tonic* & *diuretic* et *diaphoretic*. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

*De son action particulière et de son usage.*

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les *sécrétoires* et les *excrétoires* que son action se manifeste particulièrement. De ceci l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes bilieux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engourdissement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dispepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décomposant dans son opération, produit une circulation libre dans les altères accompagnée d'une légère perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgations ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans des cas anciennes maladies, car dans ces cas si l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple; qu'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin, au contraire ils conseillent à tous les chefs de famille d'avoir un médecin auquel qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas empêcher le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pouvant produire les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

*Les personnes invitées à en faire l'essai,*

ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu et senti ses effets pernicieux ainsi que ceux qui croient que le calomel est le meilleur remède; et ceux encore qui ont essayés tous les remèdes (depuis la fameuse médecine de cure all nostrums que l'on dit sortis des grands colleges ou sociétés étrangères à l'humble médecine charlatane des docteurs A B C à Z) sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine soit par des certificats ou des articles de journaux, mais ils se contentent de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an. 2 a

MEDECINES—nouvellement reçues—96 paquets contenant des médecines choisies pour ce climat telles que opium, calomel, sulfate de quinine, poudres de soda et seidlitz, à vendre à des prix raisonnables, par JARVIS & ANDREWS,
1er a encoig. Commune et Tchoupitoulas.

PLOMB—1000 saumons, en magasin, à vendre par 1er av HENRY TETE, 13, Conti.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.

VENTE de Vins choisis à l'encan, récemment reçus et dignes d'attirer l'attention des connaisseurs, pour clore une consignation.
Mercredi, le 3 avril, à 10 heures a. m., il sera vendu au No. 53, rue des Magasins:
8 baques vin blanc, Haut Barsac de 1829,
11 do do Haut Sauterne 1829,
37 caisses de marques choisies,
2 do do vieux Pedgnac,
1 do do très vieux do;
99 do vin rouge assortis de différentes marques et qualités, très vieux.
Conditions, à la vente. 2 av

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de café avarié.

IL sera vendu jeudi, 4 courant, à 11 heures, au no. 95, rue Gravier,
48 sacs café de la Havane, très légèrement avariés et vendus pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 2 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI le 3 courant, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi:
L'esclave GRACE, négresse âgée de 21 ans et son enfant âgé d'un an, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—2, 4 et 6 mois de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, Esq. not. pub. aux frais de l'acquéreur. 2 a

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu jeudi 4 du courant, à midi, à la Bourse rue St-Louis;
La négresse Lucie, âgée d'environ 25 ans, depuis 7 ans dans le pays, bonne blanchisseuse, repasseuse, sachant faire la cuisine, avec son fils Joseph, créole, âgé de 7 ans. Les deux garantis des maladies et vices prévus par la loi.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois, en billet endossé, à satisfaction avec hypothèque.
Acte de vente pardevant Carlile Pollock, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 2 av

PAR H. LEAUMONT & SALAUN.

IL sera vendu jeudi prochain, 4 avril, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes.
No. 1. Un terrain dans l'îlet no. 1, désigné par le no. 3, d'après un plan par Jacob Rathrauss, député arpenteur général, situé au faubourg Washington, mesurant 40 pieds de face au fleuve sur une profondeur de 195 pieds 0 pouce, 5 lignes sur une ligne et 197 pieds 10 pouces 2 lignes sur l'autre, entre les rues France et Lesseps.
No. 2. Un terrain désigné par le no. 4, même plan, attenant au no. 3, ayant 40 pieds face au fleuve sur une profondeur de 197 pieds 10 pouces 2 lignes sur une ligne et 200 pieds 8 pouces sur l'autre.
No. 3. Un terrain désigné par le no. 1 sur un plan par Jos. Pilié, voyer de la municipalité no. 3, mesurant 32 pieds 11 pouces face au fleuve et traversant l'îlet jusqu'à la rue Moreau sur une façade de même dimension; la profondeur de ce terrain est de 331 pieds 1 pouce 2 lignes entre les rues Louisa et Clouet; il y a sur ce terrain quelques édifices en briques couverts en bardeaux; ce terrain a droit à la batture.
No. 4. Un terrain désigné par le no. 2 sur le même plan, attenant au no. 1, même mesure, ayant aussi droit à la batture.
No. 5. Une portion de terrain située dans le quartier Daunoy, faubourg Washington, formant enclos au chemin public et à la rue du Port, ayant 60 pieds, et plus s'il s'en trouve, de face audit chemin public, sur 100 pieds de profondeur, ensemble la levée, le chemin, et la batture, qui se trouvent en face de ladite portion de terrain; plus la moitié indivise de la prolongation de la rue du Port depuis le chemin jusqu'au fleuve.
No. 6. Trois lots de terre dans l'îlet renfermé par les rues St. Louis, Conti, Robertson et Villeré, faubourg Tremé, désignés sur un plan de Jos. Pilié, du 7 janvier 1833 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, portant les nos. 5, 6 et 10. Les numéros 5 et 6 chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis et un sur 105 pieds de profondeur. Le lot no. 10 mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Robertson sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur en s'élargissant et dans le fond 29 pieds 8 pouces 8 lignes.
No. 7. Onze lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet no. 94 compris entre les rues des Français, Union, Prosper et St. Avid.
Le no. 10 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue St. Avid sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, mesurent chacun 28 pieds 5 pouces face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, le 10 faisant encoignure aux rues des Français et Prosper, mesure 28 pieds 5 pouces à la 1re, sur 127 pieds 10 pouces sur la 2de, le no. 11 mesure 30 pieds 7 pouces à la rue Prosper sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.
No. 8. Onze lots de terre situés au faubourg Montreuil dans l'îlet no. 17 compris entre les rues Elmire, Désirée, Girod et Urquhart.
Le no. 1 faisant encoignure aux rues Urquhart et Elmire, mesure 31 pieds face à la dernière, sur 120 pieds 7 pouces à la 1re. Les nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur; le no. 11 fait encoignure des rues Girod et Elmire et mesure 31 pieds à la rue Elmire sur 120 pieds à la rue Girod.
No. 9. Une maison à étage, en briques, couverte en tuiles plates, située face au Bassin Carondelet entre les rues Toulouse et St. Pierre, bâtie sur un terrain de 20 de face sur 60 de profondeur. Cette maison est louée à bail $360 par mois.
No. 10. Une maison à étage en briques, couverte en merrains, située comme la 1re, même dimension, et louée $15 par mois, aussi à bail.
Aussi plusieurs domestiques demaison.
Conditions—Les terrains no. 1, 2, 3, 4 1/3 comptant, balance à 1 et 2 ans.
Les nos. 5 et 6 un tiers comptant; balance à 12, 18, 24 et 30 mois.
Les nos. 7 et 8, un tiers comptant, balance 6 et 12 mois.
Les 9 et 10, un quart comptant, balance 6, 12, et 18 mois.
Le tout en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets porteront un intérêt à 10 pour cent, s'ils n'étaient payés à leur échéance sans pour cela que le tireur puisse en retarder les paiemens.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 2a

PAR J. B. BLCHE.

IL sera vendu vendredi, 5 du courant, à 11 heures du matin, rue Toulouse, No. 9, pour clore divers comptes (la vente sans réserve):
100 caisses Vin St. Julien;
100 do do St. Estèphe,
100 do do Chateau Lafitte;
100 do do Haut Sauterne;
25 do do Léoville;
40 do do Bourgogne,
200 paniers Champagne mousseux, marque [Sillery]
50 bques. Vin Montferrant;
50 caisses Liqueurs assorties,
300 boîtes Sardines,
100 do petits Pois;
4 demi pipes Eau de vie,
8 quarts do do.
Conditions, à la vente. 1er a

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu au plus fort enchérisseur le 3 avril 1839, à la Bourse St. Louis, un jeune nègre acclimaté de 23 ou 24 ans, bon charpentier, ayant fait son apprentissage dans cette ville et ayant gagné deux piastres et demi par jour. Il est aussi assez bon peintre et maçon. Il sera garanti des vices et maladies requis par la loi.
Conditions—moitié comptant, la balance à 4 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 1er a

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu au plus fort enchérisseur, Mercredi, 3 Avril 1839, à la Bourse St. Louis, deux lots de terre propres à ériger des maisons particulières, près du cercle de Tivoli et la demeure de Mme. Bienvenu, mesurant chacun 25 pieds sur la rue Clio, sur 126 pieds de profondeur entre les rues Navade, (chemin à coulisses) et Apollo, tous terre haute, avec clôture et entièrement prêts à être mis en usage comme jardin. Aussi un lot dans la rue Vine, dans l'îlet joignant la place de débarquement du canal de la Floride et de la Nouvelle-Orléans. Conditions libérales. 1er a

A VENDRE pour cause de départ—Une maison basse de quatre appartements, située rue St. Louis, près Dauphine sur un terrain de 30 pieds de face sur 120 de profondeur.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets bien endossés et hypothèque. S'adresser à Didion courtier. 1er a

A VENDRE—200 paniers Vin de Champagne de qualité supérieure, marque de l'Etoile, reçus par le Rubicon—200 caisses très vieille eau-de-vie de Cognac supérieure, importée en caisses de 12 bouteilles; Vin de Bourgogne en caisses, des premiers crus.
Quelques services de porcelaine blanche pour petits ménages, par L. BARTHE,
1er av Encoignure Bourbon et St.-Pierre

A VENDRE—Une jolie maison neuve de quatre appartements, galerie de dix pieds avec un cabinet à chaque bout, le tout briqueté entre poteaux, cuisine et trois chambres à domestiques, bâtie sur un terrain de trente pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre Moralès et Bons Enfans, mesure française. S'adresser à M. A. Meynier, au bureau de cette feuille. 1er av

$250 DE RECOMPENSE.

LA récompense ci dessus sera donnée par le soussigné pour les informations qui pourront amener la découverte du conducteur du dray numéroté 1292 (supposé être un faux numéro) qui a pris du navire Sterling, 2 caisses et une balle de marchandises marquées A. 26m L. H. GALE, 93, Commune

DISTILLATEUR DEMANDE.

ON a besoin d'une personne qui entende la distillation du rum. S'adresser par lettre à la boîte 490 au bureau de la poste. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas de bonnes recommandations de capacité et de caractère. 28m

AVIS—Messrs. J. Withers, Chaîté, J. G. Niederken consignataires de marchandises par le navire Zotoff du Havre sont priés de passer au bureau du soussigné et recevoir leurs marchandises.
2m L. H GALE, 93, Commune.

FER de Suède et d'Angleterre—Les soussignés reçoivent par la goelette Oscar de Stockholm, 114 tonneaux fer de Suède de toute grosseur, aussi un magasin un assortiment complet de fer anglais, ainsi qu'un assortiment de marchandises de différentes sortes qu'ils offrent à vendre à des termes avantageux. Les marchands de campagne sont invités à venir les visiter. PRIESTLY & REIN,
23 m 22, Vieille Levée.

CONSULAT DE LA SUEDE ET DE LA NORVEGE.

SR. Charles Jerker Thobander, alias Charles Eric Thoslander, natif de Stockholm, est encore vivant et réside dans cet Etat ou cette ville, il est prié de le faire connaître à ce bureau, où des communications intéressantes lui seront faites.
Toutes informations qui pourraient être obtenues de la personne ci dessus ou sa demeure, seront reçues avec reconnaissance.
Nlle Orléans, 20 mars 1839.
21m DIED MEISEGAES, V. consul.

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nlle-Orléans, ce 19 mars 1839.

EN vertu de la section quatre de la charte d'incorporation, la direction de cette institution dans sa séance de ce jour a résolu, que la balance due sur les actions sera payée comme suit.
La moitié le 22 avril prochain et l'autre moitié le 19 juin suivant. Par ordre,
21m L. BERNARD, caissier par int.

ON a besoin de 12 nègres pour conduire des bœufs, à qui l'on donnera des gages libérales—S'adresser sur l'habitation de M. Pandels, près des Barraks.
20 m

A VENDRE—Un superbe carosse pour une famille avec les harnais complets, ayant été mis en usage pendant quelque temps seulement il est déposé pour la vente au Louisiana Carriage Repository, no. 12 et 14, rue Royale. 19m

W. S. WATERMAN, Encanteur et Marchand à Commission, No. 12, rue de Chartres, (récemment occupée par Robeson et Sewall) où il sera prêt à recevoir les ordres pour ventes de propriétés immobilières, nègres, cargaisons de bâtimens, meubles de ménage et marchandises de toutes descriptions.
Les jours de vente, les mardi, jeudi et samedi.
Les personnes qui désireraient faire vendre quelques marchandises, voudront bien les envoyer la veille du jour d'encan. 19 mars

MARCHANDISES DU PRINTEMPS.—Les soussignés reçoivent par le Sidney de Liverpool 14 caisses mousselines de goût, consistant en: satins rais et carreaux à dards; rubans à carreaux et à raies, qu'ils offrent en vente. BARBER BRO. & Co,
18m 17. place de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

WHISKEY—100 barils vieux whiskey de Monongahela, à vendre par CARMAN & McMAHON,
1er av 41 et 43, rue Poydras.

MELASSES—200 tierçons, en débarquement du steam-boat Paul Jones, à vendre par
1er av HENRY TETE, 13, Conti.

RAISINS—100 boîtes raisins, à vendre par
1er av VAN WYCK & Co, 35, Camp.